

Atlas départemental des paysages de l'Allier

Carnet d'ensemble



FORTERRE



Atlas réalisé par le bureau d'étude EPODE

Rédaction : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Caroline QUAY-THEVENON, paysagiste-conceptrice ; Vicky BRETAUDEAU, paysagiste-conceptrice ; Margaux GODFRIN, urbaniste-géographe

Cartes : Lucie BERTRAND, géomaticienne

Illustrations, graphisme et mise en page : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Félix BOUFFANDEAU, graphiste

Atlas porté et financé par le Département de l'Allier avec le concours de l'Etat

Projet piloté par le Département de l'Allier (service environnement), en lien avec un comité technique associant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Allier, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Allier et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Allier

2025

PRÉAMBULE	4
FICHE D'IDENTITÉ	5
Caractéristiques générales	5
Occupation du sol	6
Motifs paysagers et ambiances caractéristiques	7
Premier aperçu des valeurs paysagères	8

Partie 1 : Approche historique et patrimoniales

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE	10
Une terre propice au développement de l'agriculture	10
PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	12
Un patrimoine architectural riche et diversifié	12
Billy, une petite cité de caractère à l'histoire singulière	12

Partie 2 : Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE	16
Un plateau légèrement vallonné	16
Des cours d'eau nombreux mais peu visibles	18
ESPACES NATURELS ET FORESTIERS	20
Des boisements rares	20
AGRICULTURE	22
Des paysages marqués par l'agriculture et évoluant au fil des saisons	22
Une répartition asymétrique des parcelles agricoles	23

URBANISATION & INFRASTRUCTURES26

Une trame urbaine peu dense	26
Le patrimoine architectural, un repère identitaire fort	28
Un bâti contemporain en rupture avec l'architecture traditionnelle.....	28
La RN7, axe routier structurant, et un maillage secondaire plus diffus	29
Des infrastructures énergétiques qui marquent le paysage.....	30

Partie 3 : Valeurs et enjeux.....32

Valeurs paysagères.....	33
Enjeux paysagers.....	35

Partie 4 : Unités paysagères.....36

PLATEAU DE MONTAIGU-LE-BLIN.....39

Motifs et ambiances paysagères	40
Tendances d'évolution et dynamiques paysagères	44
Objectifs de qualité paysagère	47

PLATEAU DE SAINT-GÉRAND-LE-PUY49

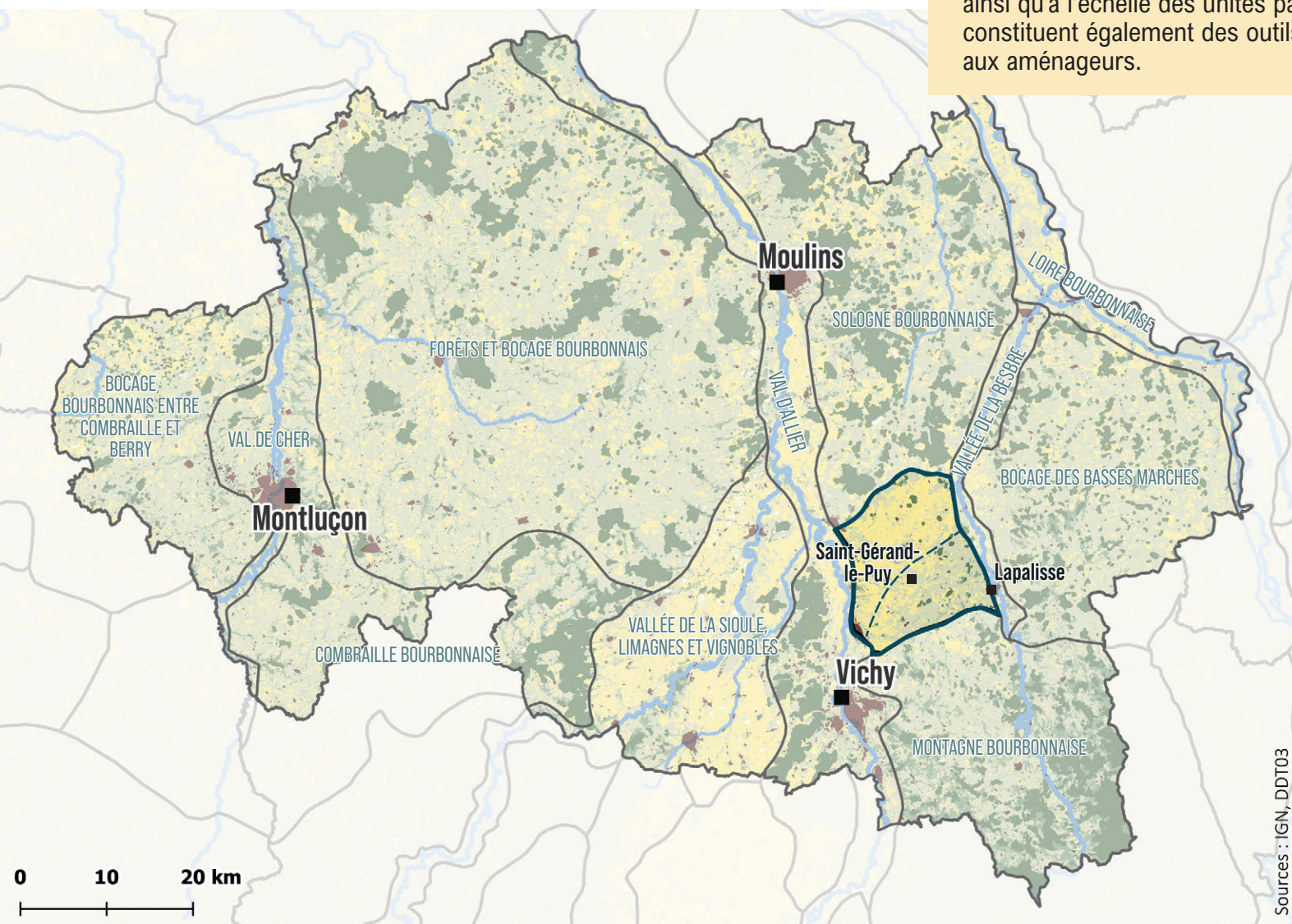
Motifs et ambiances paysagères	50
Tendances d'évolution et dynamiques paysagères	54
Objectifs de qualité paysagère	57

Bibliographie59

PRÉAMBULE

Ce carnet fait partie des **12 carnets d'ensembles paysagers** qui constituent, en plus d'un **carnet départemental**, l'Atlas des paysages de l'Allier.

Chacun de ces carnets vise à décrire, mettre en exergue les spécificités et faire connaître les paysages bourbonnais, à l'échelle de l'ensemble paysager ainsi qu'à l'échelle des unités paysagères qui le composent. Ces carnets constituent également des outils d'aide à la décision, destinés aux élus et aux aménageurs.



La Forterre, localisée au centre est du département de l'Allier, est un vaste plateau séparant les deux vallées qui l'encadrent : le Val d'Allier à l'ouest et la vallée de la Besbre à l'est.

Héritant son nom de la qualité très favorable de ses terres pour les grandes cultures, la Forterre est un grand plateau fertile dont les reliefs discrets et le réseau hydrographique très dense font de l'agriculture le principal gestionnaire de l'espace.

Le nord ouest de l'ensemble est un plateau ouvert de grandes cultures, tandis que le sud-est est davantage caractérisé par des paysages de campagne bocagère liée à l'élevage. **Ainsi, deux unités paysagères composent cet ensemble : le plateau de Montaigu-le-Blin et le plateau de Saint-Gérand-le-Puy.**

FICHE D'IDENTITÉ

Caractéristiques générales



- * **SUPERFICIE :** environ 220 km²
- * **DENSITÉ DE POPULATION :** 47 habitants / km² * (46 hab/km² pour le département)
- * **INTERCOMMUNALITÉS :** CC Entr'Allier Besbre et Loire, CC du Pays de Lapalisse, CC Vichy Communauté
- * **VILLES ET VILLAGES PRINCIPAUX :** Saint-Gérand-le-Puy, Magnet, Saint-Germain-des-Fossés, Boucé, Montaigu-le-Blin, ...
- * **COURS D'EAU :** le Valençon, le Redan
- * **ALTITUDES :** altitude max de 370 m au lieu-dit les Raymonds / altitude min de 231 m à Varennes-sur-Allier / altitude moyenne de 294 m
- * **LIMITES :** vallée de la Besbre à l'est, vallée de l'Allier à l'ouest, reliefs des montagnes bourbonnaises au sud et Sologne au Nord

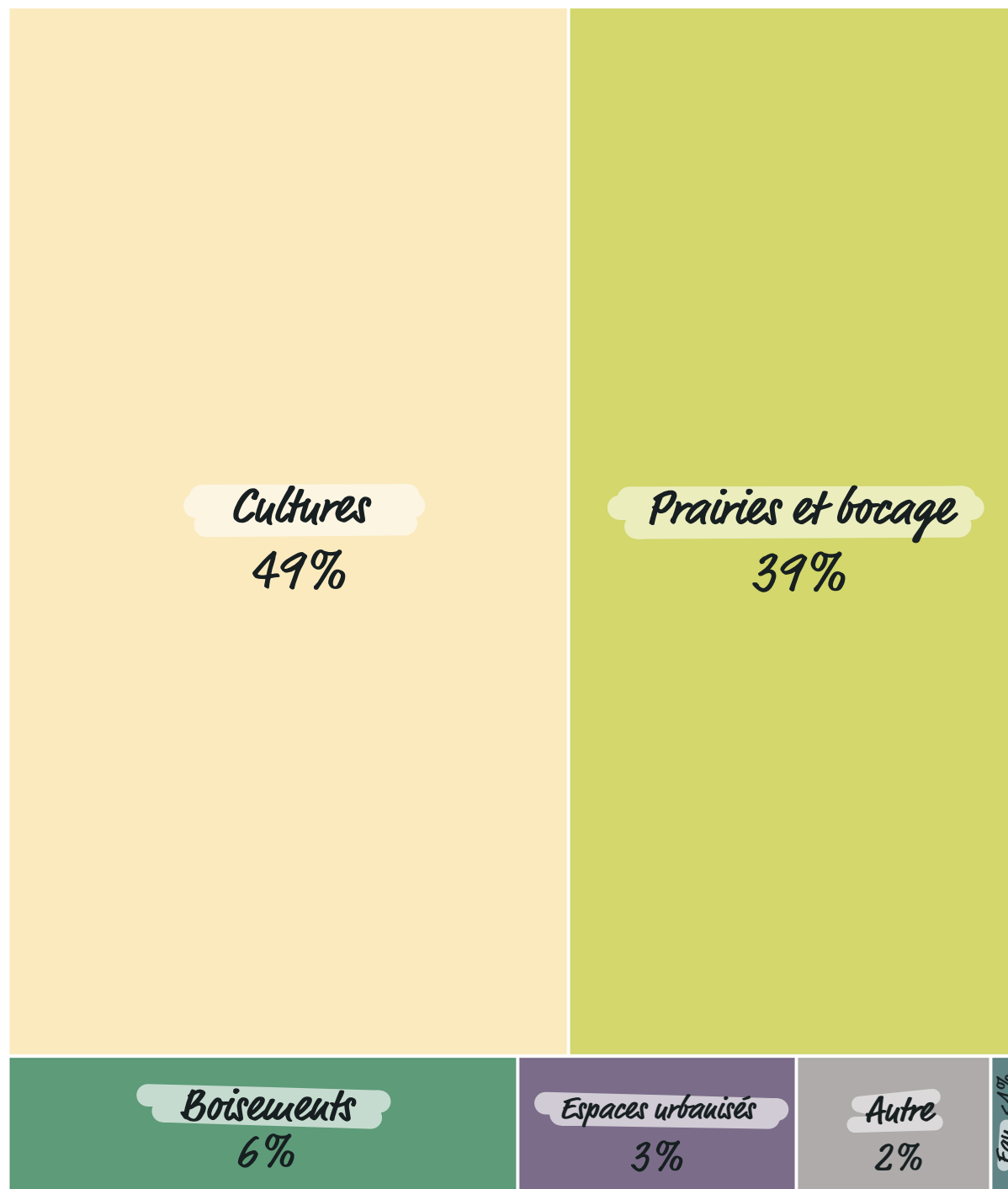
*densité calculée à partir des données Filosofi 2017 de l'INSEE (carreaux de 200m) sur l'ensemble des communes comprise totalement ou partiellement dans l'ensemble paysager

Occupation du sol

Sources : Corinne Land Cover (2018) et IGN (traitement Epode)

POUR COMPARAISON : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Prairies et bocages	51%
Forêts et boisements	23%
Cultures	20%
Espaces urbanisés	3%
Eau	1,5%
Autre	1,5%



Motifs paysagers et ambiances caractéristiques

HORIZONTALITÉ

Topographie globalement plane avec des reliefs discrets, où chaque élément vertical (arbre isolé, pylône, ...) apporte localement un repère marqué

CAMPAGNE BOCAGÈRE

Présente sur la partie sud-est de la Forterre, elle participe à la diversité des paysages et à l'identité agricole forte du territoire. L'élevage prédomine et les prairies de fauche ou de pâtures sont ponctuées d'arbres ou de haies plus ou moins préservées

EXPLOITATION AGRICOLE ET BÂTI ISOLÉ

Des bâtiments agricoles et d'habitat isolé longent les axes de communication secondaires, témoignant de la discrète mais omniprésente présence humaine

RARES BOISEMENTS

De rares boisements soulignent les sommets des reliefs doux ou occupent les coteaux

MICRO-VALLÉES

Collines, tureaux et vallons, aux ambiances assez singulières et très intimistes, rompent l'horizontalité

VILLAGES, HAMEAUX PATRIMONIAUX

De faible densité, la trame bâtie est discrète, mais se distingue par la présence d'un grand nombre de châteaux notamment. Aménagements contemporains qui viennent bousculer les codes de l'architecture traditionnelle

GRANDES CULTURES

Principalement au nord-ouest de la Forterre, ces champs créent de larges paysages ouverts, participant à l'identité agricole du territoire tout en animant le paysage selon les saisons

RIPISYLVES ET COURS D'EAU

Réseau hydrographique très dense et diffus, peu visible dans le paysage, mais dont le tracé est souvent dessinée par les ripisylves



Premier aperçu des valeurs paysagères

Valeur paysagère : Caractéristique ou singularité du territoire, qui participe à fonder l'identité de ce dernier, qui le rend familier pour ceux qui l'habitent et/ou attractifs pour ceux qui le visitent.

Ces valeurs sont issues de l'analyse et de la synthèse des composantes paysagères détaillée ci-après. Chacune de ces valeurs se retrouvera, sous la forme de son pictogramme, tout au long de l'analyse. Enfin, elles seront explicitées à la fin de cette analyse (page 33).



DES RELIEFS PEU MARQUÉS



UN MAILLAGE URBAIN PEU DENSE



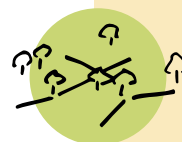
DES COLLINES, DES TUREAUX ET DES VALLONS



DES PAYSAGES OUVERTS DE GRANDES CULTURES



UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL RICHE



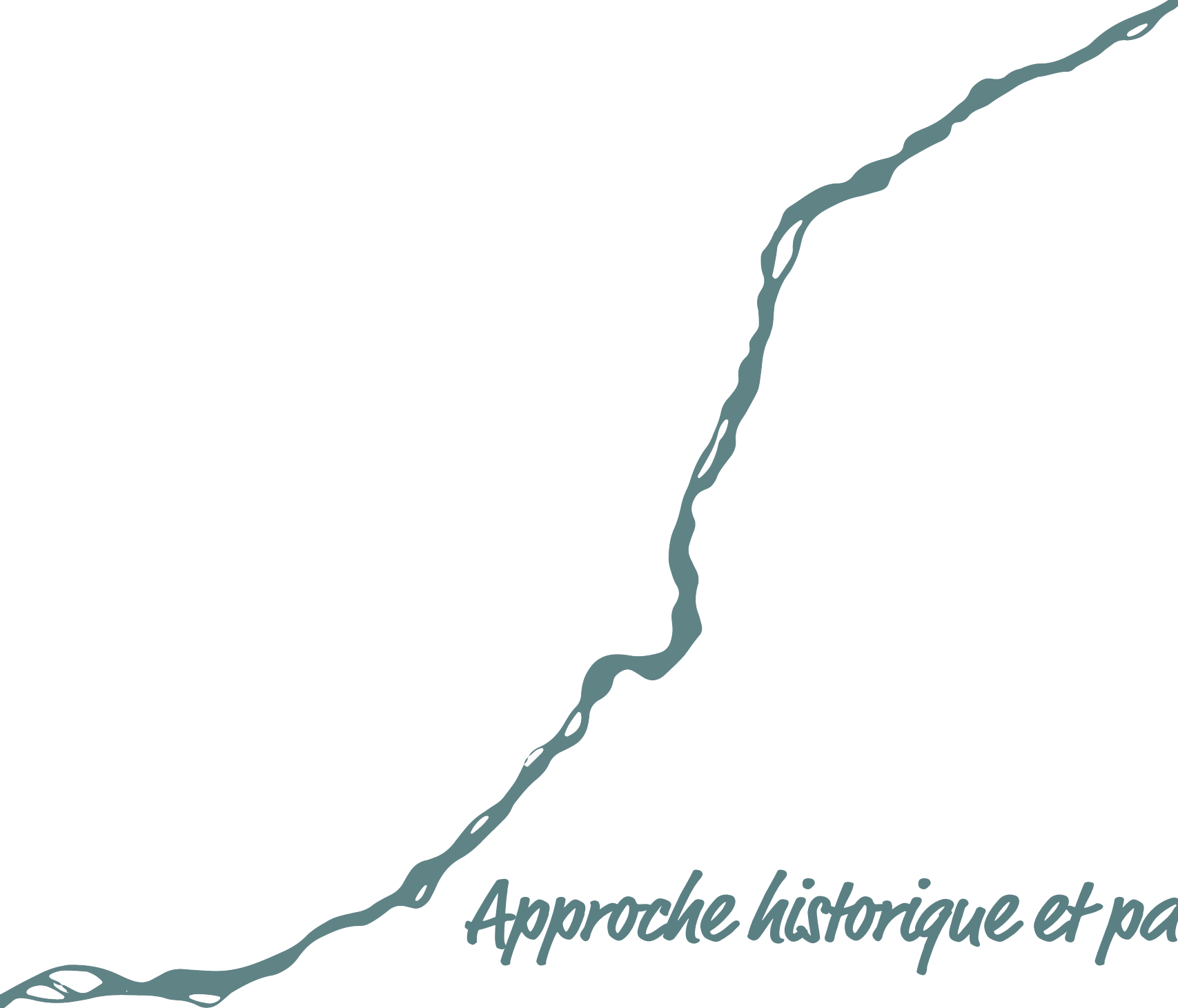
UN MAILLAGE BOCAGER LÂCHE



UNE TRAME VÉGÉTALE DISCRÈTE MAIS STRUCTURANTE



UN RÉSEAU ROUTIER DENSE ET STRUCTURANT



PARTIE 1:

Approche historique et patrimoniales

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE

Une terre propice au développement de l'agriculture



Paysage à Billy, Léon-Auguste Asselineau (XIX^{ème} siècle)



Château de Billy, Etienne Cicéri (1851)



Cours de ferme à Billy, Robert Lotiron (début XX^{ème} siècle)



Château de Montaigu-le-Blin, Paul Devaux (début XX^{ème} siècle)

les représentations anciennes se concentrent sur les édifices remarquables comme le château de Billy, particulièrement emblématique

Ce pays au sol gras, profond, humide, couvert de marécages et de forêts, fut quasiment inhabité avant la conquête de César. Des fours à chaux (traces d'une enceinte sur le tureau de Chassemiane à Montaigu-le-Blin) et une voie romaine reliant Vichy (Aquae Calidae) à Autun (Augustodunum, alors capitale des Eduens) encore visible au lieu-dit Presles, attestent de **premières installations à l'époque gallo-romaine**.

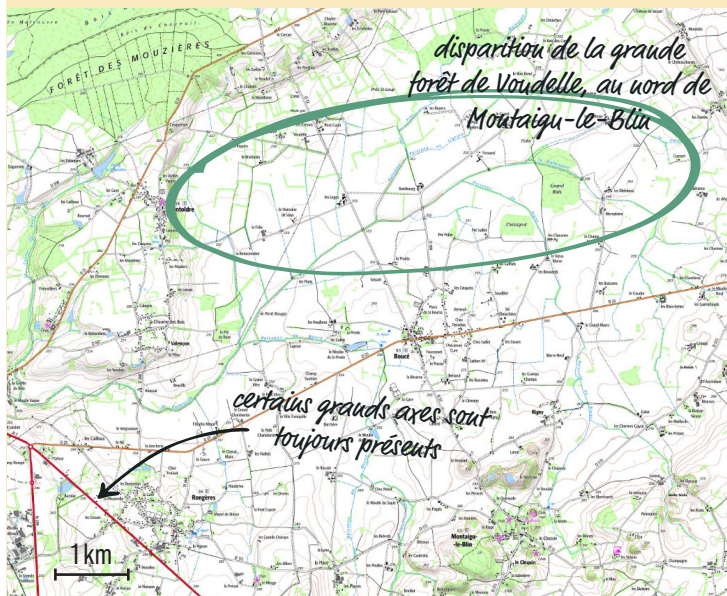
Au Moyen Âge, la Forterre était essentiellement une terre de forêts et de prairies, traversée par des cours d'eau, offrant des ressources naturelles abondantes. D'ailleurs, le nom de l'unité paysagère vient de « **terres fortes** » (ou « terres grasses »), en lien avec la qualité agronomiques des sols. Ce paysage, relativement sauvage et peu habité, servait principalement aux activités de subsistance, telles que la chasse, la pêche et l'agriculture primitive.

Le développement des **premières seigneuries et l'implantation de fortifications** (châteaux et églises), notamment à Montaigu-le-Blin et à Billy, modifient progressivement le paysage, en affirmant l'anthropisation du territoire.

Au cours des siècles suivants, en particulier du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, **l'évolution des pratiques agricoles et la généralisation du métayage** continuent de faire évoluer les paysages. Le défrichement des forêts permet l'expansion des terres cultivables et l'intensification de l'agriculture. Les champs de céréales, les vignes et les prairies d'élevage se multiplient, tandis que les forêts sont exploitées pour le bois de construction et de chauffage. Ce processus marque la transition vers un **paysage plus ouvert**, où l'agriculture devient l'activité principale.

À partir du XIX^{ème} siècle, avec la **révolution industrielle**, l'assainissement complet de la Forterre avec **l'assèchement des marais** permet de livrer à la culture les terres fertiles que nous connaissons aujourd'hui. Les haies bocagères et les petits bois disparaissent pour laisser place à des terres agricoles plus vastes et un paysage encore plus ouvert, marqué par une agriculture mécanisée et une exploitation plus intensive des ressources.

ZOOM / Évolutions autour de Montaigu-le-Blin

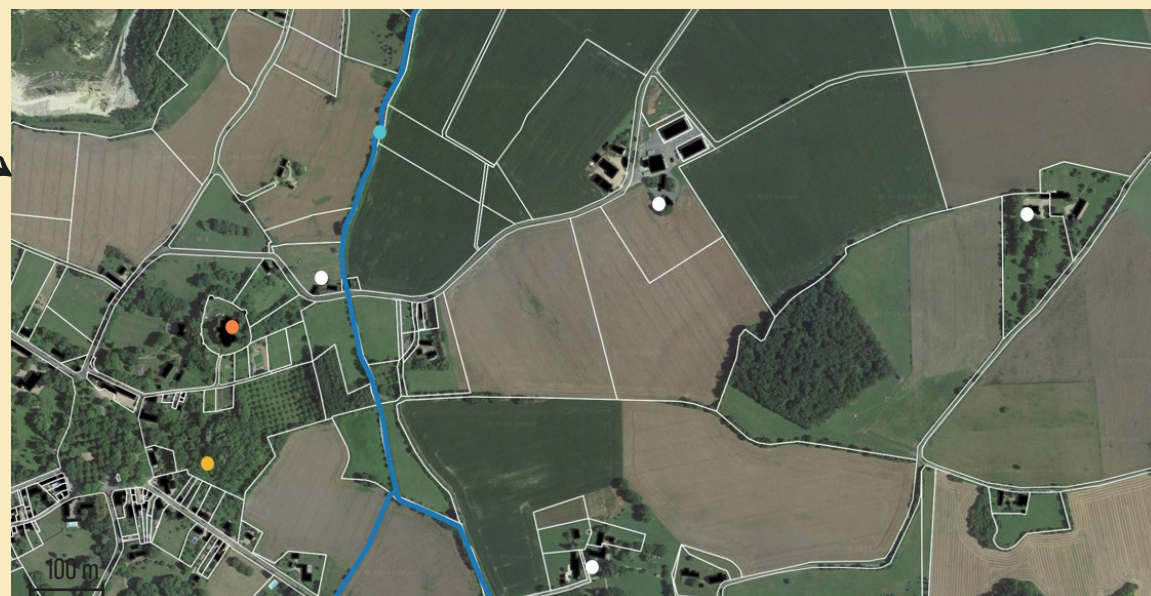


Comparaison entre la carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle) et la carte IGN actuelle

de nombreuses limites cadastrales n'ont pas changé depuis le XIX^{ème} siècle, soulignant la stabilité de leur exploitation

les hameaux sont sensiblement identiques, attestant de la préservation du paysage « ancien »

le domaine du château a été morcelé



- Maintien des canaux d'irrigation pour la culture
- Morcellement de l'ancien domaine
- Château aujourd'hui à l'état de ruine

- Maintien des bâtiments, existants aux deux époques
- Morcellement des domaines agricoles

Comparaison entre le cadastre napoléonien de 1826 (archives départementales) et l'orthophoto avec le cadastre actuel (IGN)

PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Un patrimoine architectural riche et diversifié

Le territoire abrite plusieurs **monuments historiques**, dont des **châteaux** et **édifices religieux emblématiques**. Ces bâtiments, souvent implantés en hauteur ou en des points stratégiques, constituent des repères visuels forts qui marquent le paysage et racontent l'**histoire locale**. Le **patrimoine lié aux paysages de l'eau** est aussi très présents, avec notamment la présence forte de moulins ou d'étangs.

Le **château de Montaigu-le-Blin**, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, est un témoin majeur de l'architecture médiévale de la région. La butte du château est également un site inscrit au titre du paysage. La **place publique** qui jouxte le château est quant à elle un site classé en 1921 selon les critères artistique, historique et pittoresque, en raison de la qualité de la place avec ses boisements et sa situation au pied du château, renforçant son **attrait touristique et patrimonial**.



Châteaux ancien et récent de Montaigu-le-Blin



Château du Méage, à Rongères



Eglise de Sanssat

Billy, une petite cité de caractère à l'histoire singulière



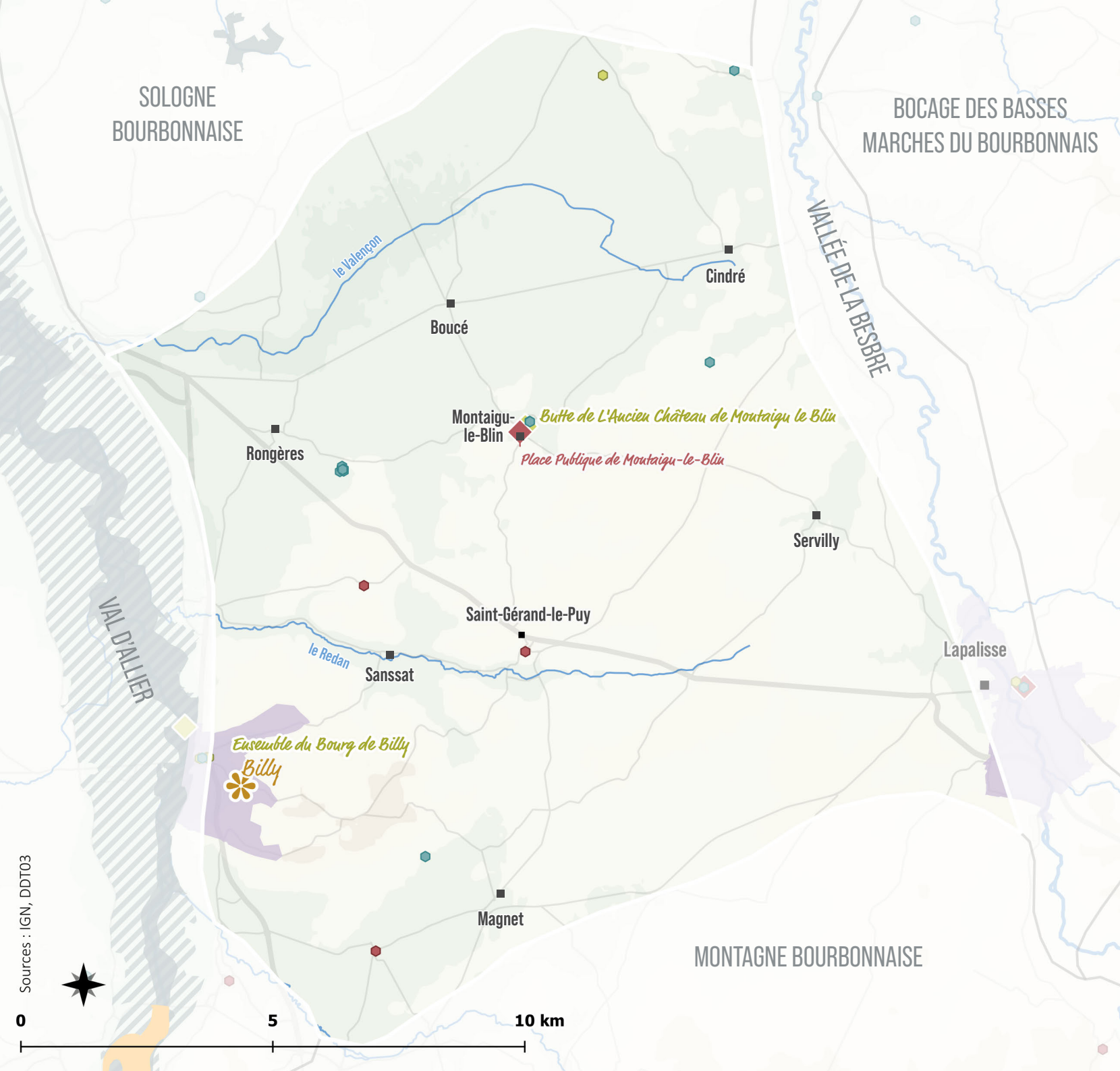
Le château de Billy et son village

Classé **Site patrimonial remarquable** en 2021, **Billy** est un village au développement historique particulier, structuré en deux pôles distincts : l'un organisé autour de l'église paroissiale, l'autre autour de son château médiéval. Ce dernier, perché sur un promontoire, offre un point de vue remarquable sur les paysages alentour et constitue un élément structurant du paysage. Son classement témoigne de la **richesse architecturale et historique du site**, et souligne l'importance de sa préservation.

VALEURS ET ENJEUX :

- Le patrimoine bâti remarquable, protégé et non protégé et, plus largement, les spécificités locales (châteaux, étangs, ...)





Patrimoine culturel et architectural

Site patrimonial remarquable

Petites cités de caractère

Monuments historiques

Châteaux

Architectures religieuses

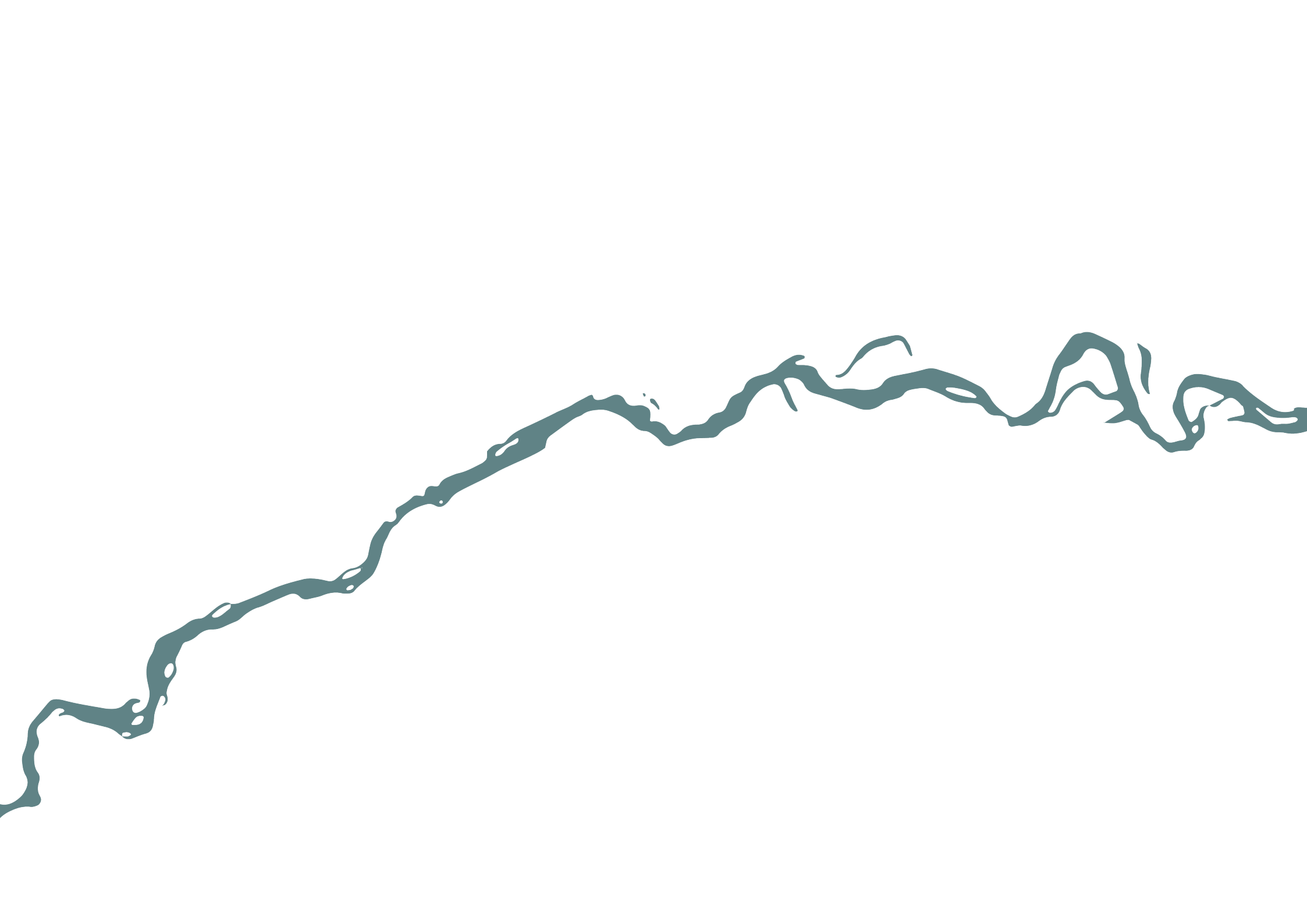
Autres monuments historiques

Patrimoine paysager

Sites classés

Sites inscrits

Limites du département





PARTIE 2 :

Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE

Un plateau légèrement vallonné

Comprise entre 230 et 370 m d'altitude, la Forterre se caractérise par son **plateau argilo-calcaire aux reliefs peu marqués, légèrement vallonnés**, s'étendant à perte de vue. Elle hérite son nom des « terres fortes » qui correspondent aux limons quaternaires très fertiles déposés sur le calcaire tertiaire. L'horizontalité dominante confère au paysage un sentiment **d'immensité**, où l'œil embrasse des **étendues ouvertes**.

Toutefois, cette impression de planéité est ponctuée par les **reliefs doux de vallons et de tureaux (buttes calcaires)** qui, bien que discrets, structurent le paysage et en accentuent la lecture. Ces tureaux, parfois coiffés d'un bosquet, créent des repères visuels qui **rompent la linéarité** de l'ensemble et offrent des points de vue légèrement surplombants. Les vallons, assez larges et peu profonds, avec des pentes en parties convexes et très douces, atténuent la perception d'uniformité sur le plateau et offrent des **ambiances intimistes**.



Vallée du Redan, à Sanssat



Paysage légèrement vallonné à Sanssat



Paysage marqué par l'horizontalité à Montaigu-le-Blin

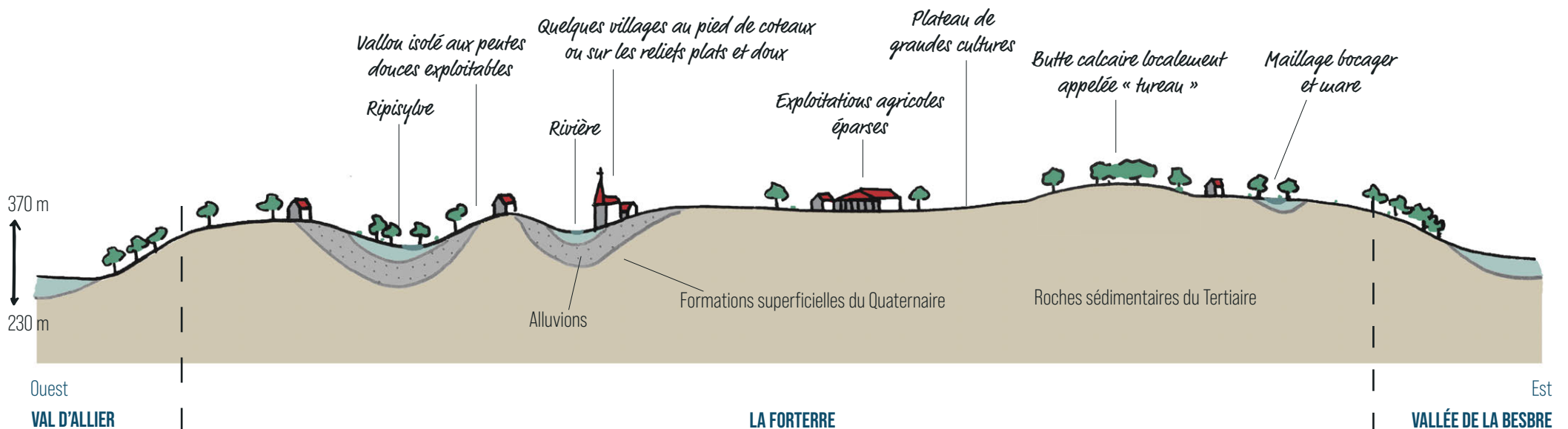


Paysage légèrement vallonné à Périgny et la Montagne bourbonnaise en arrière-plan

La moitié sud de la Forterre, influencée par les piémonts de la Montagne bourbonnaise, présente plus d'amplitude topographique, alors que le nord, influencé par la Sologne est marqué par une forte horizontalité. Sur les marges est et ouest du plateau, les coteaux s'abaissent, annonçant la **transition vers les vallées de la Besbre et de l'Allier qui encadrent la Forterre.**

Vers le sud, les **silhouettes lointaines des montagnes bourbonnaises se dessinent**, offrant un **contraste marqué** avec la douceur du relief de la Forterre. Cette toile de fond accentue davantage l'impression d'ouverture et d'immensité qui caractérise le plateau.

Dans ces paysages où dominent l'horizontalité, les **lignes électriques haute tension** et leurs pylônes imposants, introduisent une **verticalité artificielle** qui perturbe la lecture du paysage et en altère la qualité esthétique.





Cours d'eau du Boucé et sa ripisylve à Montaigu-le-Blin



Etang des Pernets à Magnet



Vallée du Redan, à Sanssat

Des cours d'eau nombreux mais peu visibles

Le **réseau hydrographique, diffus** sur l'ensemble du plateau, est peu perceptible. Légèrement encaissé, seules les **ripisylves** soulignent le chemin de l'eau et indiquent la présence des cours d'eau dans le paysage. Au cœur des petites vallées, comme celles du Redan ou du Graveron, ces cours d'eau sont plus faciles à distinguer, les pentes douces permettant alors de surplomber les cours d'eau tranquilles.

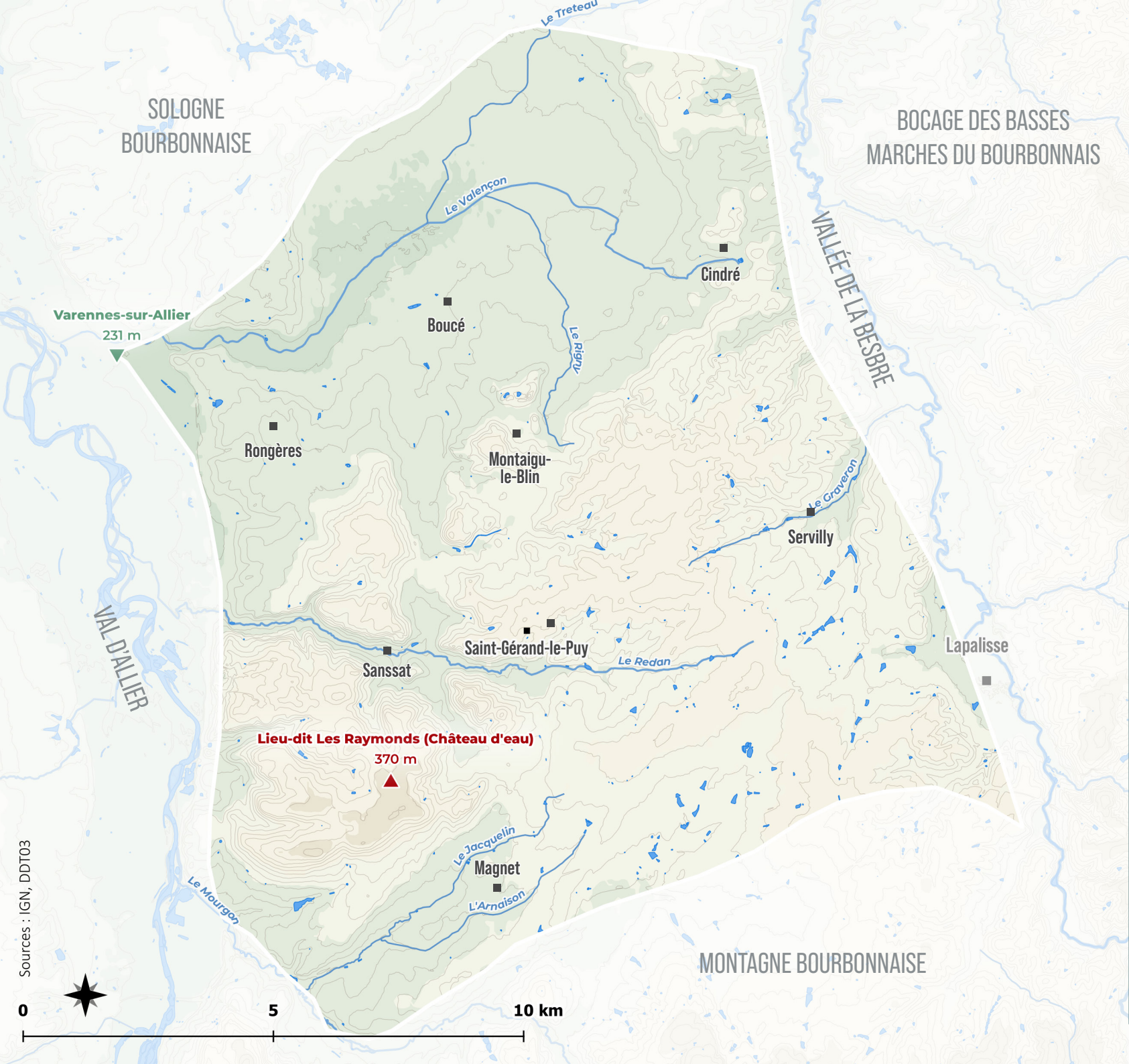
Le plateau est traversé du nord au sud par une **discrète ligne de partage des eaux**, séparant le bassin versant de l'Allier à l'ouest (avec le Valençon, le Redan ou encore le Jacquelin) de celui de la Besbre, et donc de la Loire, à l'est (avec le Graveron).

Quelques **étangs et petites retenues** ponctuent la Forterre, en particulier au sud-est, animant localement les paysages.

VALEURS ET ENJEUX :



- ▶ Le réseau hydrographique diffus ainsi que ses ripisylves structurantes et leurs intérêts paysagers et écologiques
- ▶ La prédominance de l'horizontalité, facilement perturbée par des éléments verticaux
- ▶ Les petites et micro-vallées, qui équilibrent les ambiances paysagères en apportant davantage de reliefs et de perceptions intimistes



Relief

	370 m		Point le plus haut
	231 m		Point le plus bas

Hydrographie

	Surfaces en eau, étangs
	Cours d'eau
	Limites du département

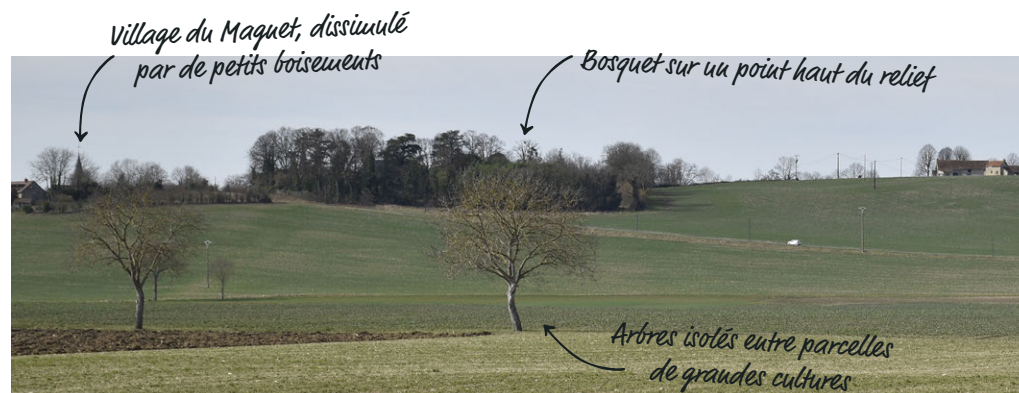
ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

Des boisements rares

La Forterre est un **territoire très peu boisé**, avec une surface couvrant seulement 6% de l'ensemble paysager. Cette faible densité renforce la sensation d'ouverture du paysage, largement dominé par les espaces agricoles.

Leur présence est **plus forte au sud** du territoire, alors qu'ils sont presque absents dans la plaine du Valençon au nord. Ces quelques boisements **mettent en valeur les rares reliefs** du plateau, en occupant principalement les **sommets des buttes** et **certaines pentes** plus marquées. D'autres occupent les fonds de vallée, sous la forme de **ripisylves** denses.

Souvent, les villages, comme St-Gérard-le-Puy ou Montaigu-le-Blin, sont entourés de nombreux **petits bois**, qui les dissimulent dans le paysage.



Paysage agricole à Magnet



Buttes boisées à Montaigu-le-Blin



Ambiance intimiste dans la vallée boisée du Boucé

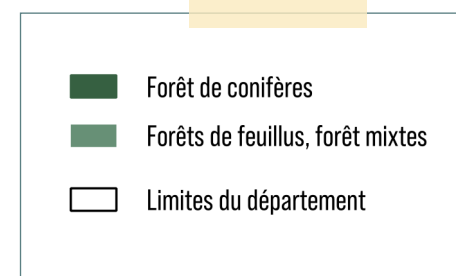
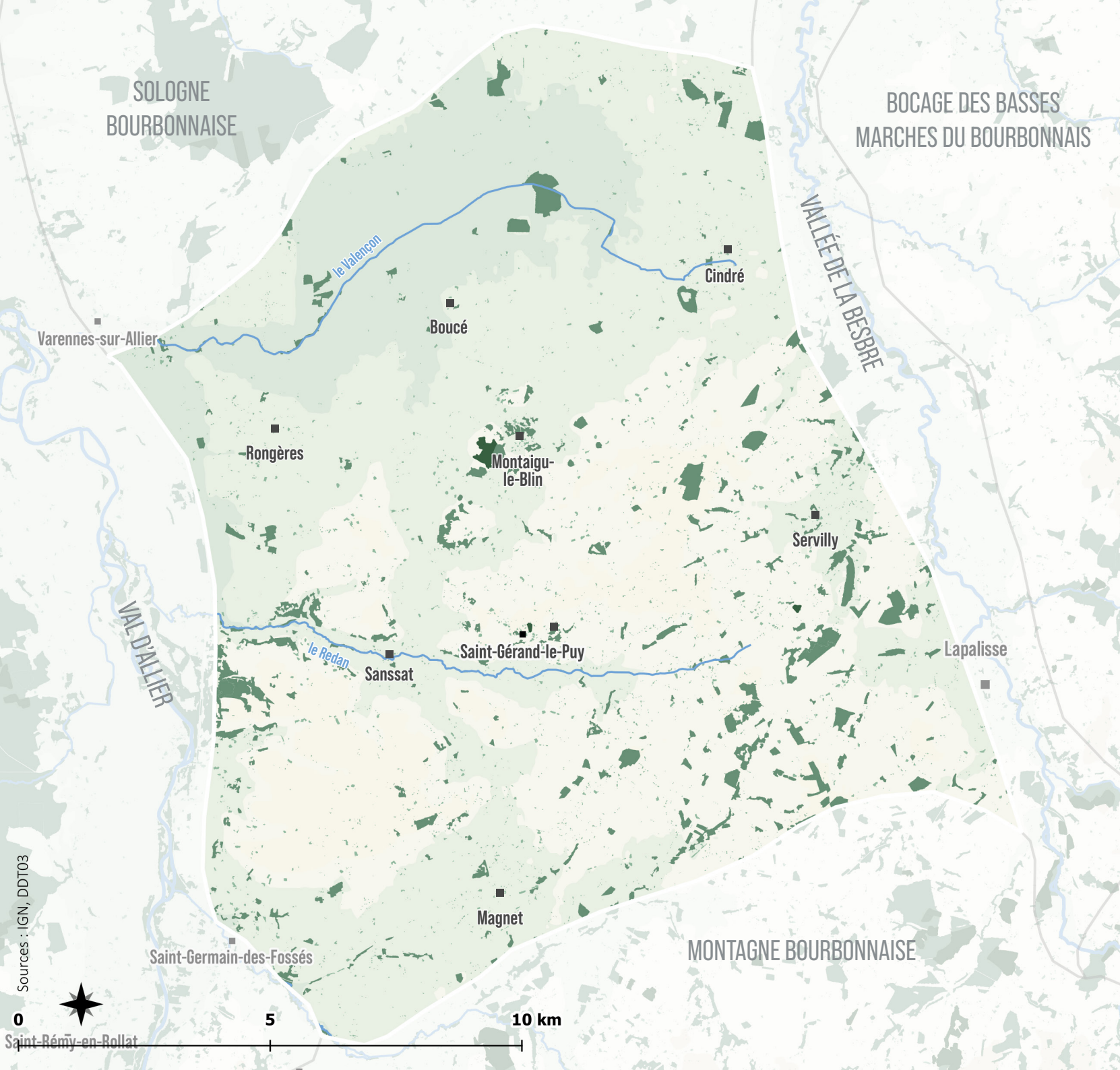


Ripisylve et butte boisée à Sanssat

VALEURS ET ENJEUX :

- Les boisements rares structurant le paysage, occupant les reliefs, les fonds de vallées ou les abords des villages





Des paysages marqués par l'agriculture et évoluant au fil des saisons

La Forterre, avec ses terres fertiles et son relief très peu marqué, est particulièrement propice à **l'agriculture, qui façonne ainsi les paysages**. La dominance des espaces agricoles crée des paysages très ouverts qui, par sa topographie peu marquée, donne parfois un sentiment d'espace infini.

Les parcelles agricoles dessinent une **mosaïque de couleurs et de textures, qui varient au fil des saisons**. Au printemps, les champs de blé déroulent un tapis vert tendre qui prend peu à peu des teintes dorées. Le colza illumine temporairement les horizons d'un jaune éclatant, contrastant avec la régularité des labours hivernaux qui confèrent aux paysages une tonalité plus sobre. Les troupeaux se déplacent au gré des rotations de cultures, animant ponctuellement l'immensité du plateau cultivé.



Floraison du colza à Montaigu-le-Blin



Plateau cultivé vers Cindré et Tréteau



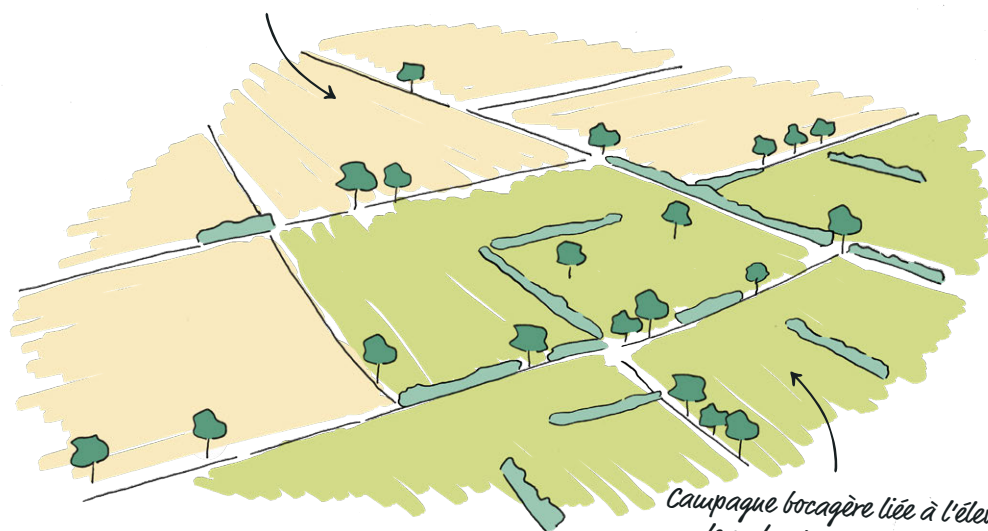
Sentiment d'immensité et de planéité accentué par l'étendue des champs de blé à Rongères

Une répartition asymétrique des parcelles agricoles

L'organisation du territoire agricole reflète la diversité des sols et de leur potentiel agronomique. Dans la partie **nord-ouest**, où les terres sont les plus fertiles et le relief quasi inexistant, les espaces ouverts de **grandes cultures** dominent. De vastes parcelles cultivées s'étendent à perte de vue dans un paysage au **bocage résiduel**, ouvert, uniquement rythmé par la régularité des semis et des récoltes et parfois ponctué de quelques alignements arborés ou d'arbres isolés.

À l'inverse, dans la partie **sud-est**, les **sols plus pauvres**, majoritairement composés de sables et d'argiles, se sont orientés vers des pratiques moins intensives. L'élevage y est prédominant, composant des paysages de **pâtures et de prairies de fauche**. Une **trame bocagère lâche** délimite ces parcelles et les haies, bien que parfois discontinues, sont **nombreuses** et plutôt **bien conservées**. Structurant les paysages, elles forment des corridors écologiques en offrant des abris à la faune et en limitant l'érosion des sols.

Grandes cultures vers le nord-ouest, érosion bocagère et remembrement important



Campagne bocagère liée à l'élevage vers le sud-est, trame bocagère lâche



Alternance entre champs cultivés et prairies bocagères à Sanssat



Trame bocagère plus marquée avec légère ripisylve traçant le cours d'eau, à Servilly



Vallon du Valençon, depuis le chemin des cailloux à Varennes-sur-Allier



Pentes douces cultivées du vallon du Redan, depuis la D906 à Saint-Gérard-le-Puy



Pâturage et parcelles cultivées sur les coteaux à Saint-Gérard-le-Puy

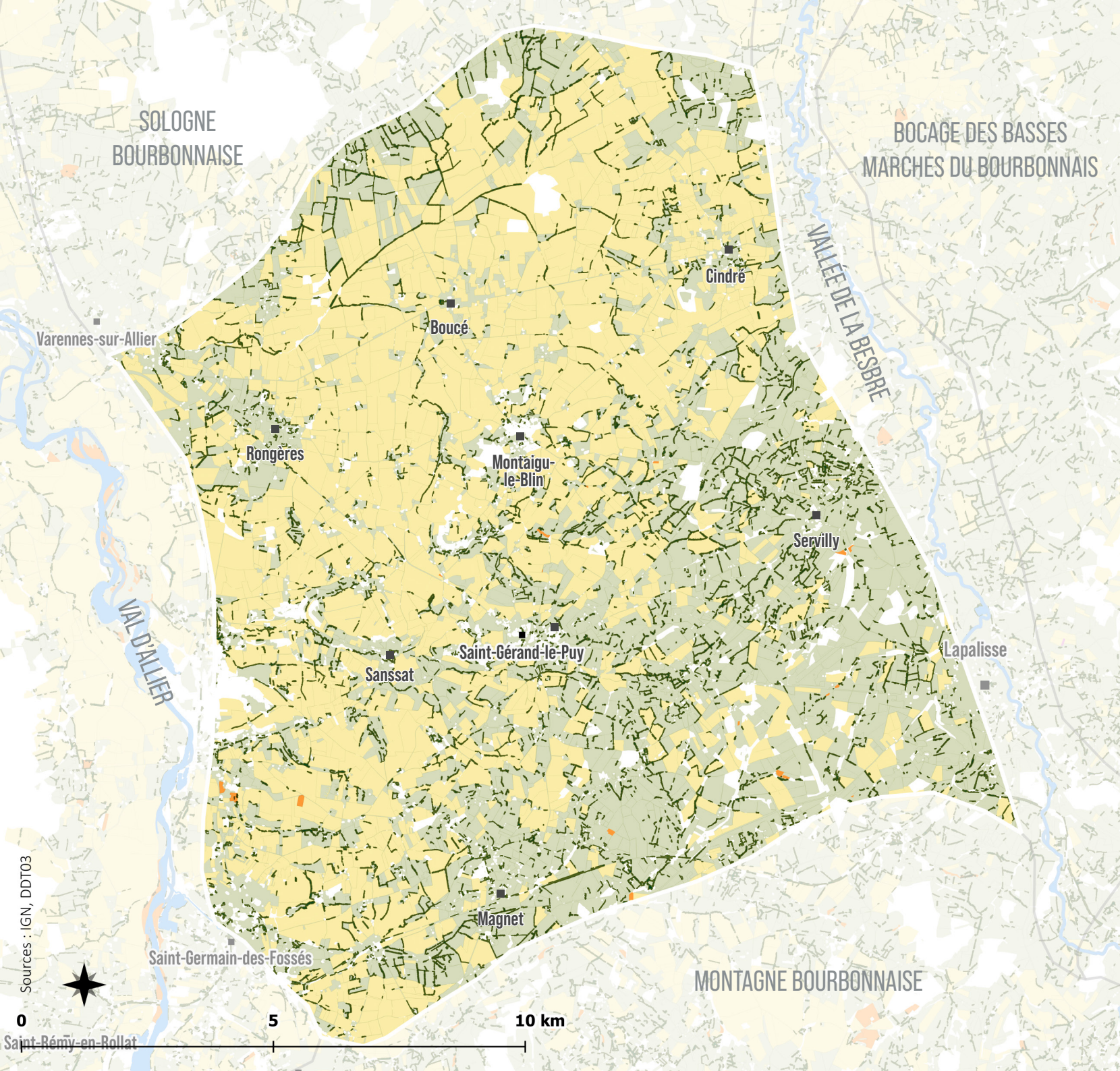
Cette organisation asymétrique crée des variations et des identités paysagères distinctes au sein même de la Forterre, apportant de la diversité dans les ambiances et les perceptions.

Dispersées au sein de ces espaces agricoles, **plusieurs types d'exploitation** cohabitent de manière plus ou moins harmonieuse avec leur paysage. Certaines fermes, isolées au milieu des champs ou nichées sur un coteau, conservent une **échelle modeste**, témoignant d'une activité à taille humaine encore bien ancrée dans le territoire. **D'autres, en pleine expansion**, s'adaptent aux évolutions du secteur agricole en intégrant de nouveaux bâtiments fonctionnels, parfois imposants, comme des silos.

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ La diversité des paysages agricoles et le contraste entre les champs de grandes cultures au nord-ouest et les prairies d'élevage et de fauche au sud-est
- ▶ La trame bocagère, en particulier sur les zones où elle reste assez préservée (au sud-est et dans les micros-vallées)
- ▶ L'identité paysagère face aux évolutions agricoles et celles imposées par la transition énergétique





URBANISATION & INFRASTRUCTURES

Une trame urbaine peu dense

L'ensemble paysager de la Forterre se caractérise par une **urbanisation diffuse** avec une faible densité de population. L'habitat y est principalement **dispersé**, composé de **petits villages**, de **fermes isolées** et de **hameaux** disséminés au gré du relief et des routes secondaires.

Ces **villages** sont organisés en villages-rues ou en bourg groupé, avec un tissu bâti dense et traditionnel. Ils sont généralement implantés sur des points hauts, en pied de coteaux ou le long de cours d'eau. Leurs clochers créent des **points de repères** dans le paysage, même s'ils sont parfois masqués par de petits boisements qui les entourent.

Aux marges de cet ensemble à dominante rurale, **trois villes** structurent le territoire : **Lapalisse, Saint-Germain-des-Fossés et Varennes-sur-Allier**. Portes d'entrée de la Forterre, elles concentrent les **principales infrastructures et services** et jouent un rôle central dans son dynamisme socio-économique.



Hameaux agricoles sur la commune de Billy



Centre-bourg de Cindré



Hameau du lieu-dit Grouge, composé de fermes et d'un château, sur la commune de Cindré



Village rue de Sanssat positionné en pied de coteaux ; rupture bien visible entre bâti traditionnel et extension résidentielle récente

Le patrimoine architectural, un repère identitaire fort

De nombreux éléments du **patrimoine bâti** affirment l'identité patrimoniale du territoire. **Châteaux, fermes traditionnelles et demeures de caractère**, implantés en des points stratégiques, constituent alors des repères paysagers marquants. Leur **architecture**, souvent imposante mais harmonieuse, se distingue par l'usage de matériaux locaux : murs de pierre ou de petites briques rouges, toitures en tuiles traditionnelles, et parfois des éléments caractéristiques comme des tourelles par exemple. Ces édifices contribuent à ancrer la Forterre dans son histoire et à lui donner une ambiance paysagère singulière et préservée.



Château du bourg de Montaigu-le-Blin



Château de Poncenat, à Montaigu-le-Blin

Un bâti contemporain en rupture avec l'architecture traditionnelle

Toutefois, un **développement résidentiel récent** vient perturber localement l'identité rurale-patrimoniale du territoire. Les **constructions contemporaines**, aux formes plus standardisées et aux matériaux souvent déconnectés de ceux utilisés localement, se démarquent nettement du bâti ancien. Cette évolution engendre une **perte de qualité paysagère perceptible**, notamment lorsque ces nouvelles constructions s'implantent en extension des villages existants ou en bordure de routes, sans réelle intégration au tissu urbain ni avec l'environnement immédiat.



Rupture entre bâti traditionnel et contemporain : hameau de Sanssat et village de Saint-Félix sur le sommet en arrière-plan

La RN7, axe routier structurant, et un maillage secondaire plus diffus

La Forterre est traversée par l'emblématique route **Nationale 7**, ancienne «route du soleil», qui relie Lapalisse, au sud-est, à Varennes-sur-Allier, au nord-ouest. Véritable **colonne vertébrale du réseau routier local**, elle permet la découverte des paysages du territoire, même si elle est moins parcourue de nos jours. Contrairement à d'autres endroits (par exemple dans le val d'Allier), la RN7 traverse cet ensemble selon son tracé historique et comporte seulement deux voies, restant ainsi relativement discrète.

De nombreuses petites routes secondaires parcourent le territoire, arpentant les paysages de la Forterre. Elles sont supports de boucles cyclables permettant une traversée entre la vallée de la Besbre et la rivière Allier.

Le **réseau ferroviaire** longe les limites sud et ouest du territoire, reliant les gares de Lapalisse, Saint-Germain-des-Fossés et Varennes-sur-Allier, villes-portes du territoire. Seule la ligne Saint-Germain-des-Fossés - Lapalisse traverse la Forterre, se faisant discrète dans le paysage.



Son tracé et sa largeur permettent ici une traversée discrète du paysage rural

La RN7 vers Saint-Gérard-le-Puy



Ligne ferroviaire entre Seuillet et Magnet

Des infrastructures énergétiques qui marquent le paysage



Du fait du paysage de plateau, les infrastructures énergétiques se révèlent plus impactantes visuellement. Une **ligne haute tension** traverse les vastes étendues agricoles de la Forterre, supportée par d'imposants **pylônes métalliques**. Leur hauteur les rend visibles de très loin, créant une rupture forte dans les paysages ouverts du plateau.

A cela viennent s'ajouter de **nouveaux aménagements** qui émergent progressivement face à la demande croissante en production d'énergie renouvelable. Lorsque les **panneaux photovoltaïques** sont installés sur les toitures des bâtiments agricoles, ils contribuent à répondre aux objectifs, généralement sans trop altérer la lecture des paysages. En effet, l'horizontalité marquée de la Forterre et l'absence de points de vue sur des sites remarquables limitent les nuisances visuelles potentielles.

En revanche, lorsque ceux-ci sont installés sous forme de parcs, avec des infrastructures liées à la maintenance et à l'exploitation, cela impacte plus nettement le paysage et contraste fortement avec son identité rurale-patrimoniale. Un seul parc photovoltaïque se trouve sur le territoire, entre Varennes et Rongères.



De haut en bas :

Ligne haute tension traversant les paysages agricoles de Sanssat

Ligne haute tension traversant les paysages agricoles et habités de Magnet

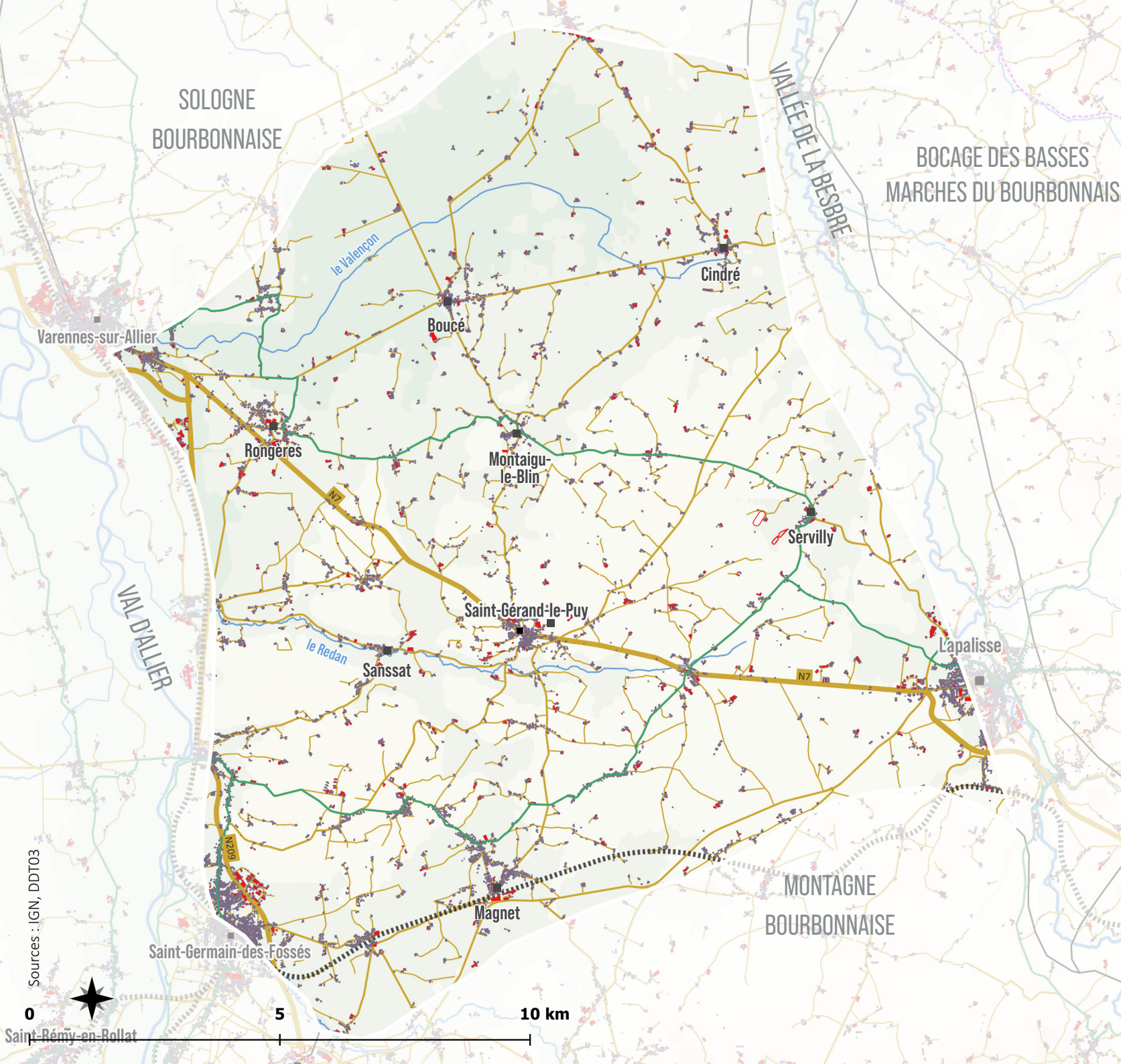
Champ photovoltaïque et infrastructures liées à Varennes-sur-Allier, le long de la RN7



VALEURS ET ENJEUX :

- Le patrimoine bâti remarquable et les spécificités locales qui participent à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble
- Les nouvelles formes urbaines peu qualitatives, bâtiments agricoles récents et le risque de banalisation des paysages
- Le réseau routier assez dense avec, comme colonne vertébrale la RN7
- Le développement maîtrisé et raisonné des ENR





Urbanisation

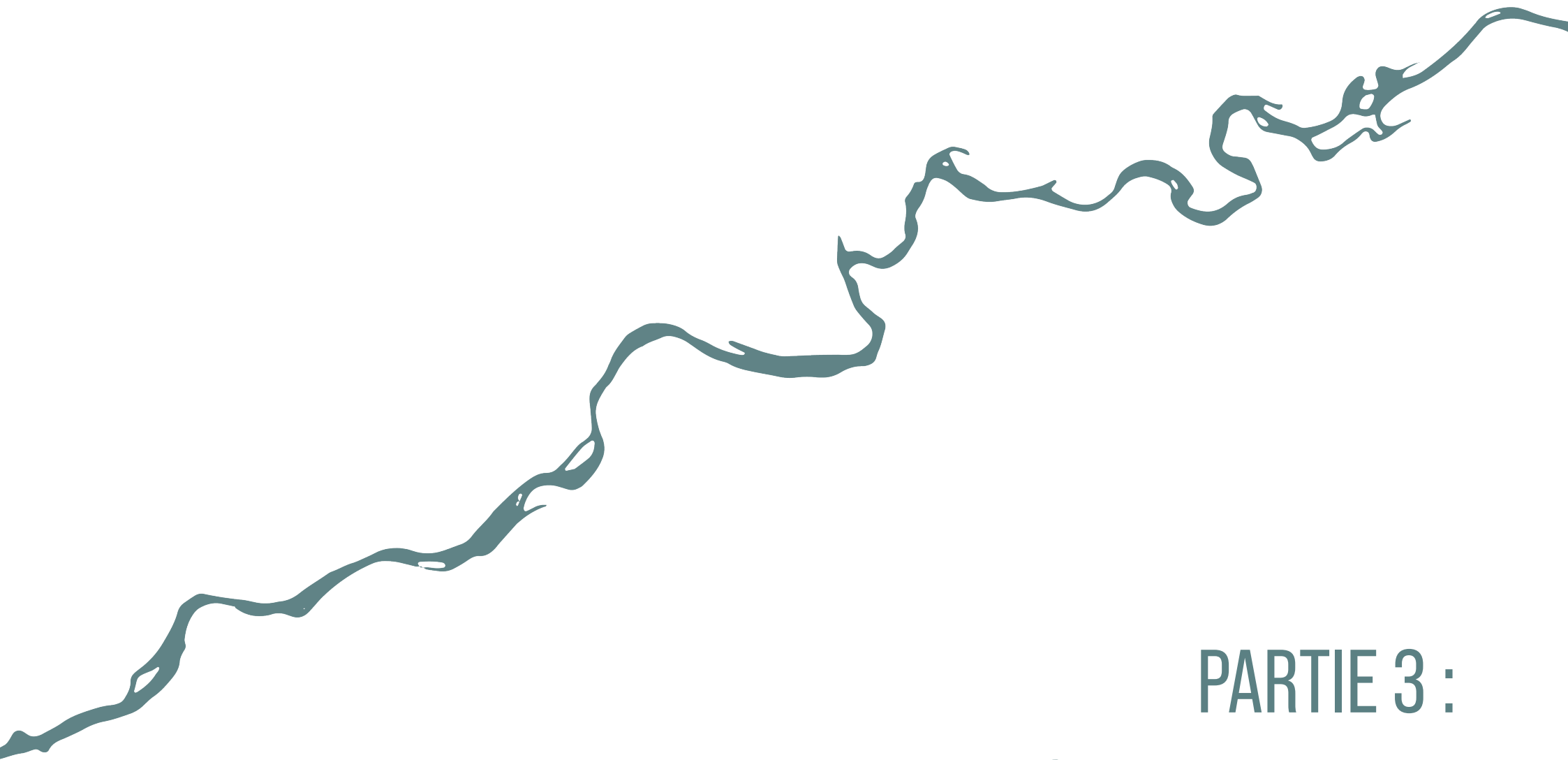
- Bâti
- Bâti commercial et industriel
(Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)

Infrastructures de transports

- Voies ferrées
- Départementale
- Nationale
- Route communale

Itinéraires pédestres et cyclables

- Véloroutes et voies vertes
- Limites du département



PARTIE 3 :

Valeurs et enjeux

Valeurs paysagères



DES RELIEFS PEU MARQUÉS

Une topographie de plateau, avec de vastes espaces ouverts, marqués par l'horizontalité, où les reliefs restent discrets (vallons, tureaux) mais apportent de la diversité, notamment au sud ; grande sensibilité visuelle aux éléments verticaux



UN MAILLAGE URBAIN PEU DENSE

Petits villages et hameaux insérés dans la trame bocagère et topographique, qui participent à l'identité rurale-patrimoniale du territoire



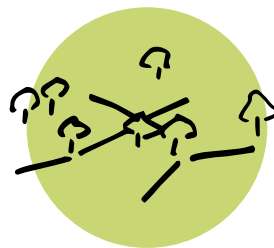
DES COLLINES, DES TUREAUX ET DES VALLONS

Paysages de vallons plus densément végétalisés aux ambiances intimistes qui tranchent avec les vastes plateaux



DES PAYSAGES OUVERTS DE GRANDES CULTURES

Contraste avec les paysages bocagers : vastes étendues dédiées aux grandes cultures interrompues seulement par quelques arbres isolés ou haies résiduelles. Grande ouverture visuelle caractéristique principalement du nord ouest de la Forterre.



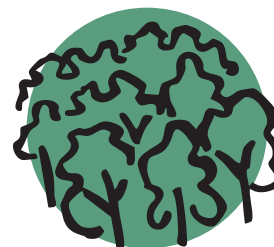
UN MAILLAGE BOCAGER LÂCHE

Maillage bocager structurant plus ou moins préservé selon les lieux. Paysages plutôt cloisonnés, qui témoignent d'un système agricole ancré dans le territoire. Mosaïque d'une campagne bocagère où la polyculture a façonné les formes paysagères, qui se mêle aux champs de grandes cultures dans les micro-vallées.



UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL RICHE

Nombreux châteaux, demeures anciennes, édifices religieux, ou patrimoine vernaculaire lié aux paysages de l'eau (moulins) qui ponctuent les paysages de la Forterre et constituent des éléments identitaires forts. Implantation souvent stratégique qui participe à la structuration des vues.



UNE TRAME VÉGÉTALE DISCRÈTE MAIS STRUCTURANTE

Peu boisée, la Forterre conserve une trame végétale structurante : ripisylves, haies bocagères, boisements sommitaux et arbres isolés en contraste avec l'horizontalité prédominante du plateau.



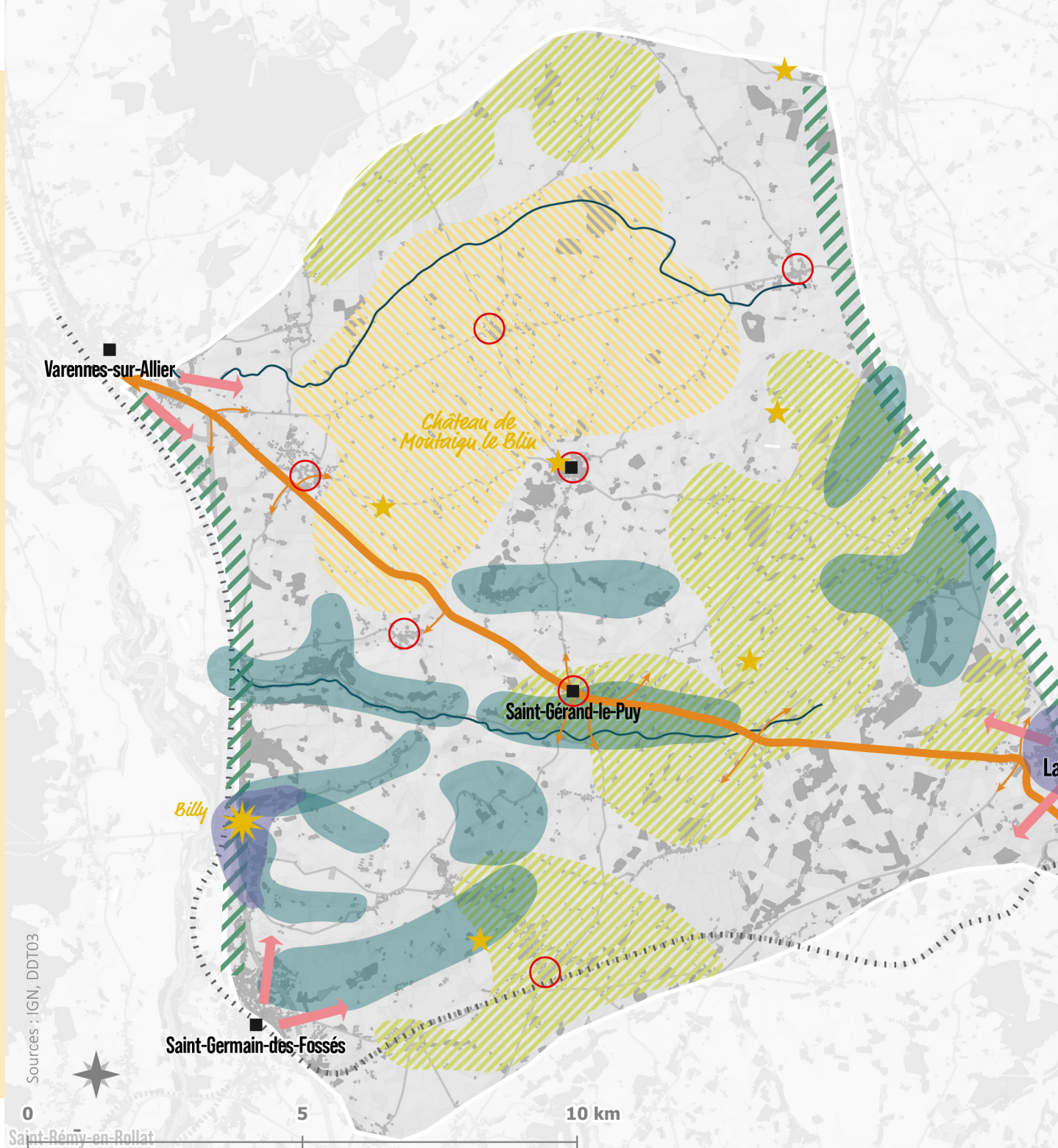
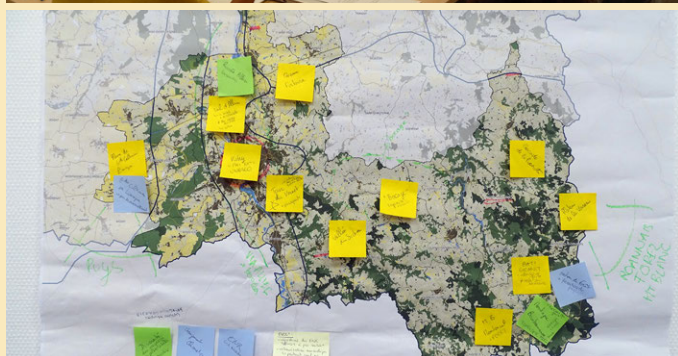
UN RÉSEAU ROUTIER DENSE ET STRUCTURANT

Réseau routier dense structuré par la RN7, qui traverse la Forterre d'ouest en est. Peu d'alternatives à la voiture qui interroge sur les enjeux de mobilités et les alternatives pour une accessibilité plus durable.

ZOOM / Concertation

Les valeurs et les enjeux sont issus de l'analyse des composantes paysagères confortée et amendée par le résultat d'ateliers de concertation organisés avec les élus et techniciens du territoire.

Certains des ateliers ont été réalisés en mai 2024 et conviaient les élus et techniciens de la Communauté d'Agglomération de Vichy et de la Communauté de Commune Entr'Allier Besbre et Loire. Nous avons également réalisé un entretien avec la Communauté de Commune du Pays de Lapalisse et intégré les résultats de la concertation menée lors de l'élaboration de leur PLUi. En décembre 2024, un dernier atelier a permis de réunir les 11 communautés de communes du département ainsi que d'autres acteurs du territoire (ONF, CEN...).



La topographie de plateau très peu marquée, avec quelques variations de reliefs :

-  micros-vallées qui équilibrent les ambiances paysagères localement en apportant davantage de reliefs et de perceptions
-  collines et tureaux qui délimitent le plateau à l'ouest et à l'est
totalité de l'ensemble : prédominance de l'horizontalité facilement perturbée par des éléments verticaux

La diversité des paysages agricoles et l'équilibre entre les champs de grandes cultures au nord-ouest et les prairies d'élevage et de fauche en direction du sud-est :

-  campagne bocagère relativement préservée, où les prairies de fauches et d'élevage prédominent
-  zones où les grandes parcelles agricoles dominent

Les centres-bourgs anciens et les éléments patrimoniaux répartis ponctuellement sur le territoire, y compris ceux non protégés, qui participent à l'identité rurale-patrimoniale et qu'il faut préserver de la banalisation des paysages engendrée par l'extension de l'urbanisation :

-  centres-bourgs à préserver
-  châteaux principaux
-  Billy, petite cité de caractère
-  site patrimonial remarquable
-  influence des villes-portes extérieures au territoire
totalité de l'ensemble : petit bâti isolé, le long des axes secondaires

Le réseau hydrographique très diffus, dense et assez peu visible :

-  les cours d'eau principaux, se jetant dans l'Allier à l'ouest
totalité de l'ensemble : les ripisylves structurantes, rendant les cours d'eau lisibles, avec leurs intérêts paysagers et écologiques

Une trame végétale discrète, avec sa richesse biologique et paysagère, apportant des points de repères et rythmant les perceptions du paysage agricole :

- totalité de l'ensemble : boisements rares, soulignant par endroits le relief, mais dont la surface tend à diminuer

Le réseau routier assez dense et structurant mais interrogeant sur les mobilités de demain et sur la menace de devenir un simple lieu de passage :

-  la N7 emblématique de la découverte de ce territoire et structurant le réseau secondaire
-  la voie ferrée

L'adaptation au changement climatique, notamment vis-à-vis de la trame bocagère, des boisements et de la ressource en eau

Les énergies renouvelables et la maîtrise de leur développement, prenant en compte les valeurs paysagères et écologiques du territoire dans les choix d'implantation des équipements et de leurs dimensions (parcs photovoltaïques notamment)



PARTIE 4 :

Unités paysagères

D'après la méthode nationale des Atlas de paysages (DGALN, 2024), « **une unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les habitants et acteurs du territoire lui portent.** Ce «paysage donné» est **caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité.** Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou «floues». »

Dans le cas de l'ensemble paysager de la Forterre, deux unités paysagères peuvent être identifiées : le plateau de Montaigu-le-Blin et le plateau de Saint-Gérard-le-Puy.





UNITÉ PAYSAGÈRE
**PLATEAU DE
MONTAIGU-
LE-BLIN**

Motifs et ambiances paysagères

L'unité « Plateau de Montaigu-le-Blin » est située au **nord de l'ensemble paysager de la Forterre**. Elle est délimitée au sud par l'unité paysagère du Plateau de Saint-Gérard-le-Puy (légèrement plus haut en altitude, dominance des prairies bocagères), au nord par la transition vers la Sologne bourbonnaise, et, enfin, par les coteaux annonciateurs des vallées de l'Allier, à l'ouest, et de la Besbre, à l'est.

Ce plateau se caractérise par sa **topographie très peu marquée** et la **dominance des champs cultivés**. L'horizontalité domine et ces étendues sont ainsi facilement perturbées par des éléments verticaux. **Quelques prairies pâturées** apparaissent ponctuellement, autour des villages et sur les pourtours de l'unité. La **trame bocagère** est **assez peu présente** dans cette unité ; les **haies** se font rares, sont isolées ou forment un maillage lâche, généralement autour des prairies d'élevage. Quelques **bosquets épars** parsèment ce paysage agricole, souvent positionnés sur les points hauts ou à proximité des cours d'eau.

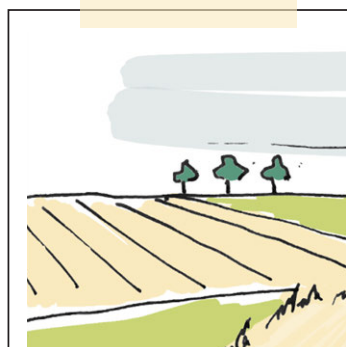
Deux cours d'eau principaux traversent l'unité, **le Redan**, au sud-ouest, qui forme un petit vallon encaissé, et **le Valençon**, au nord, qui s'étend sur une vaste plaine avec ses affluents. Des **ruisseaux secondaires** se déploient sur l'ensemble de l'unité. Ce réseau hydrographique se dirige selon une très faible pente en direction du Val l'Allier, suivant la légère inclinaison du plateau vers l'ouest. Ces cours d'eau sont discrets dans le paysage, **rarement visibles**.

Si la majorité de l'unité présente une topographie de **plaine**, sa partie sud-ouest offre un **paysage plus mouvementé**. Des **vallons** (dont celui du Redan) et **collines** créent des ambiances plus contrastées.

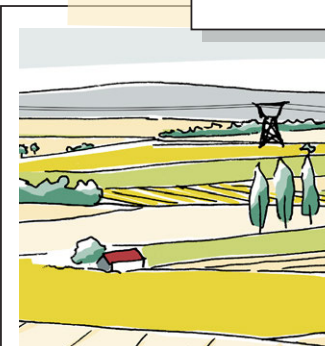
L'urbanisation, constituée de **petits villages et de hameaux patrimoniaux**, est **éparse** sur l'ensemble de l'unité et se fait relativement **discrète**. De nombreux **châteaux**, comme celui de Montaigu-le-Blin, en ruines et situé sur un point haut du relief, animent le paysage, créant des points de repères.

S'étendant le long des axes routiers et autour des villages, des **extensions résidentielles récentes** viennent localement perturber ces formes urbaines traditionnelles. Ces nouvelles constructions présentent généralement une **architecture en rupture avec l'identité locale** qui tend vers une banalisation des paysages. Les pôles urbains de Varennes-sur-Allier et Saint-Germain-des-Fossés, situés en limite d'unité, sont attractifs et induisent ce développement urbain. La **nationale 7, route historique et emblématique** qui traverse l'unité du nord-ouest au sud-est, récemment élargie, et la **RN209** qui longe l'unité à l'ouest favorisent également ce phénomène.

Au sein des paysages ruraux, de **nouvelles extensions agricoles**, souvent imposantes et sans qualité architecturale, sont construites à proximité des hameaux patrimoniaux, créant également des ruptures locales dans l'harmonie architecturale. Les **silos**, en particulier, caractérisent et marquent les paysages céréaliers.



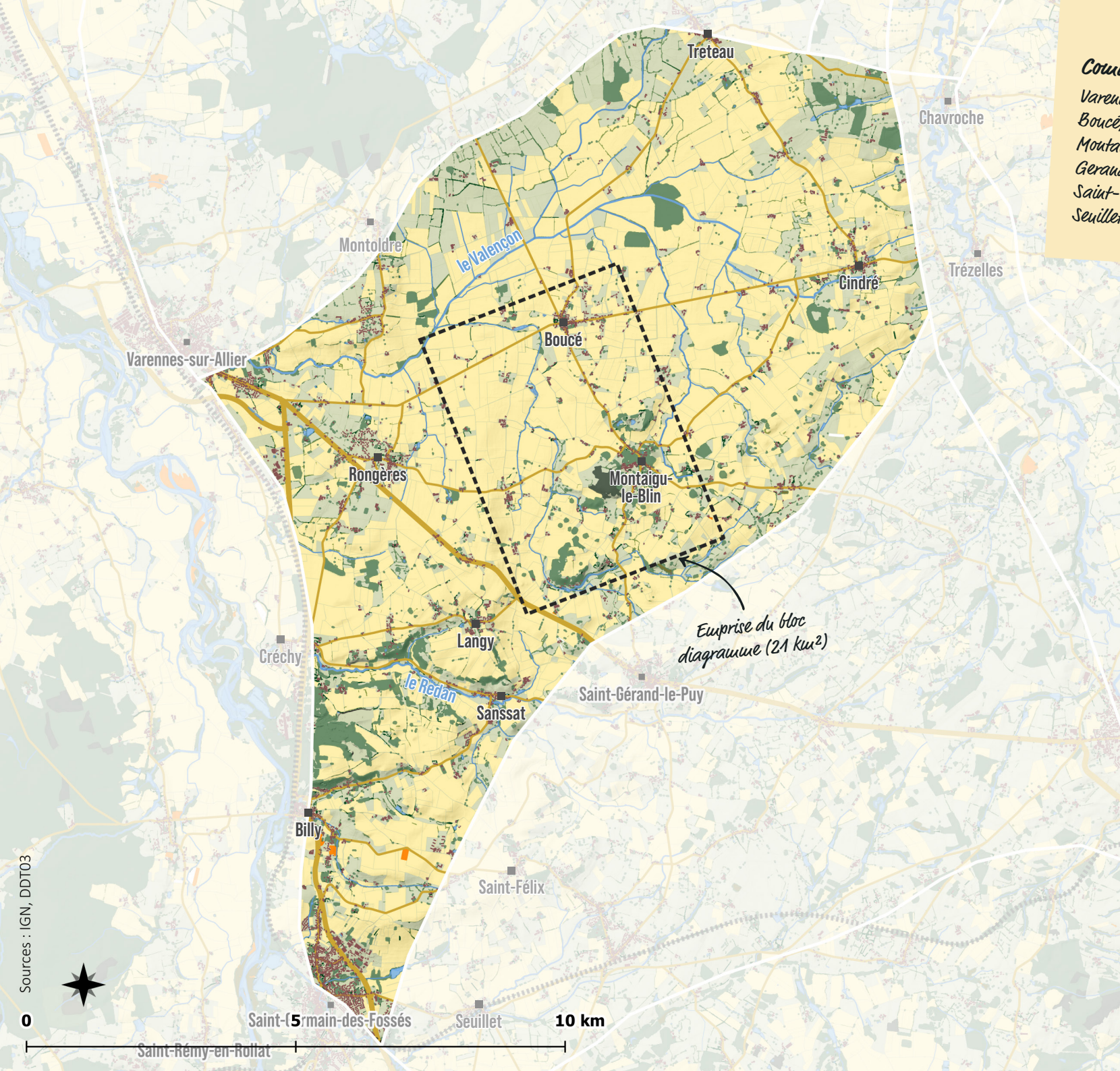
Topographie discrète de plaine ou de petits vallons



Domiance des grandes cultures



Villages et hameaux patrimoniaux ; localement phénomène de banalisation



Communes concernées :

Varennes-sur-Allier, Montoldre, Treteau, Boucé, Cindré, Trézelles, Chavroche, Montaigu-le-Blin, Rongères, Langy, Saint-Géraud-le-Puy, Créchy, Saussat, Billy, Saint-Félix, Saint-Germain-des-Fossés, Seuillet

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs

Couposaute authropique

- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Voies ferrées
- Route nationale
- Route départementale
- Limites du département

1 2 3 7



1 2 7



3 5



1 4 5 7



2 3

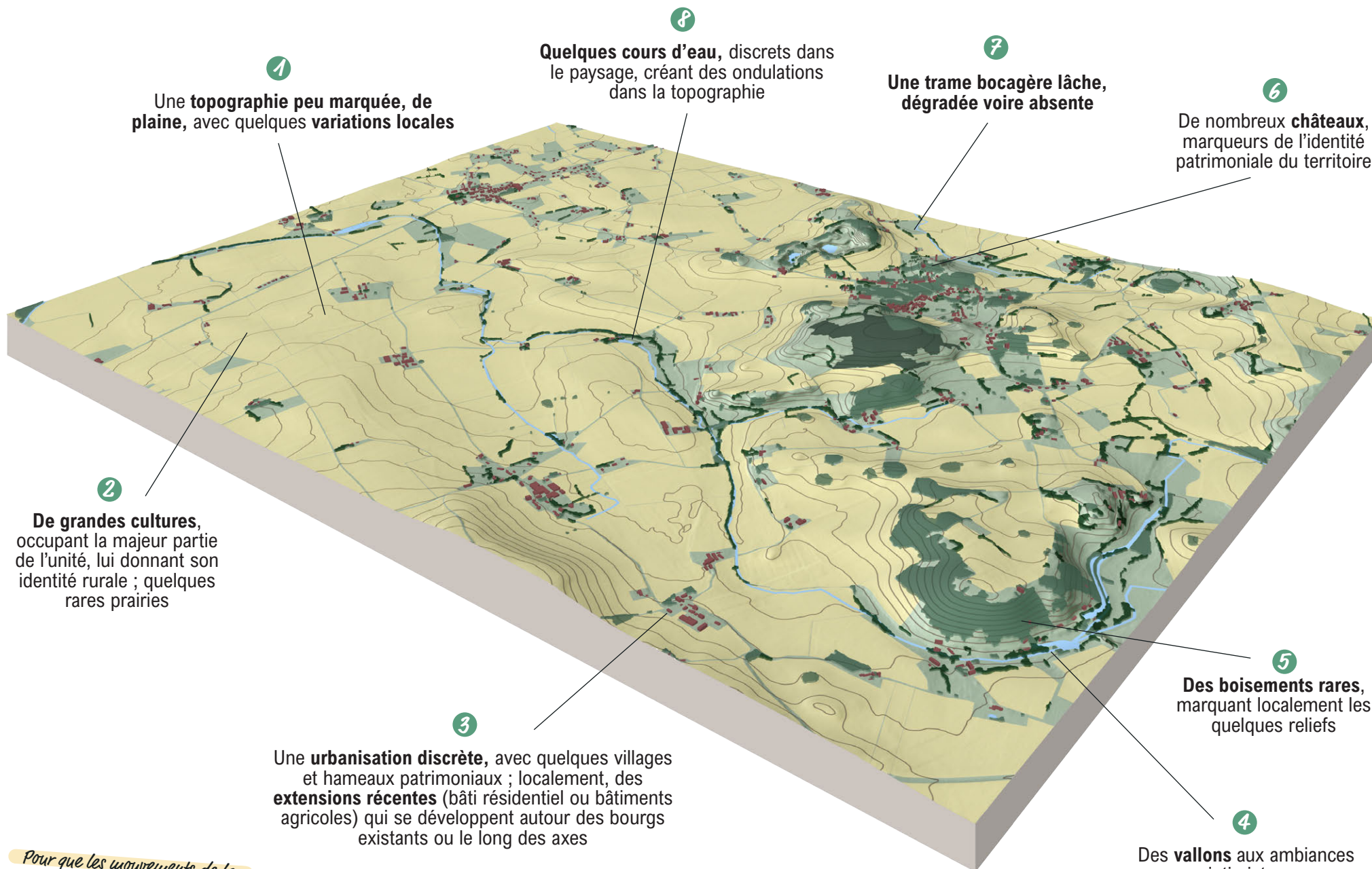


1 2 5 7



4 6 8





Pour que les mouvements de la topographies soient plus lisibles, le relief a été multiplié par 2.

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

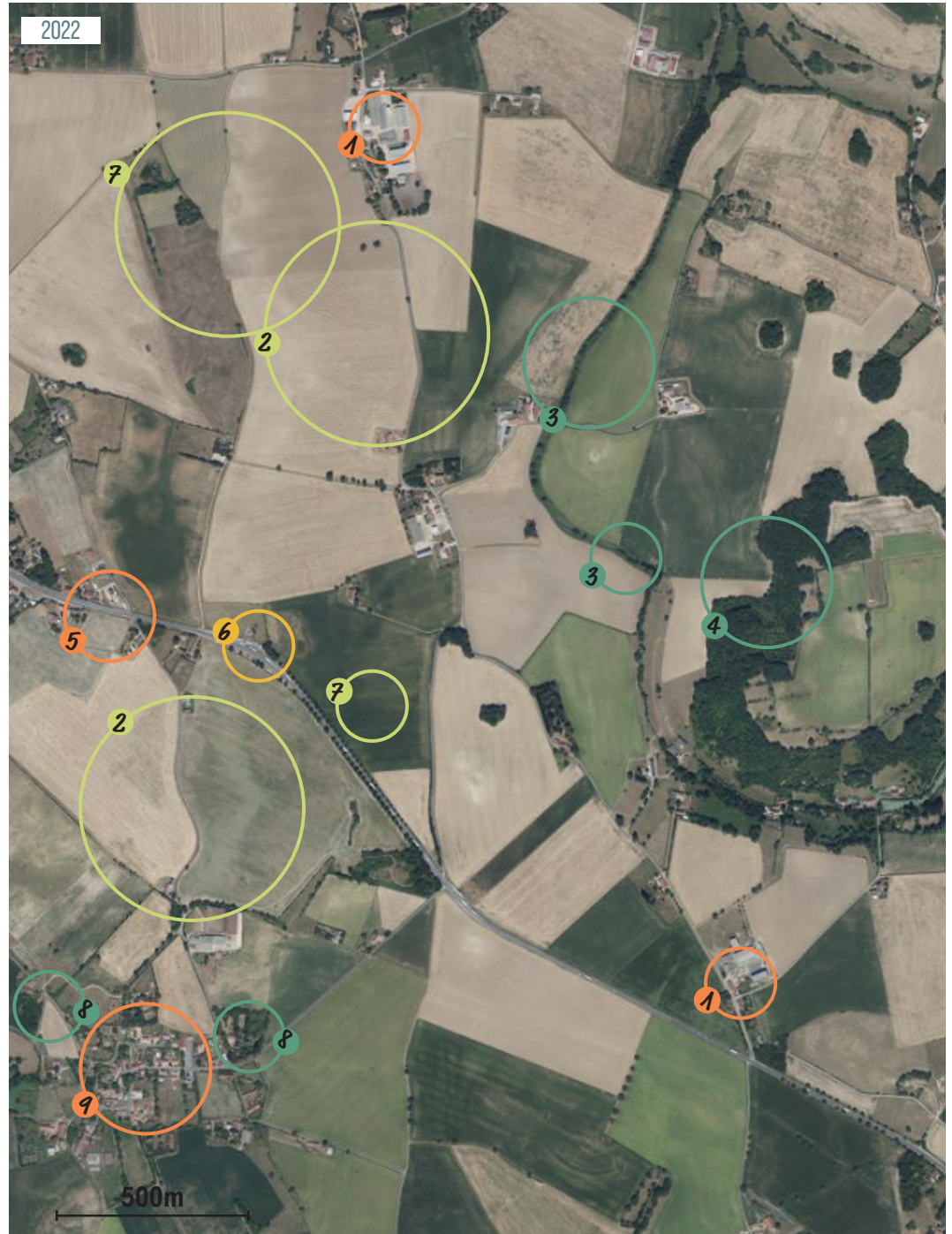
- * **Remembrement très important** des parcelles cultivées, avec dégradation voire disparition des haies bocagères
- * **Progression du boisement** sur les quelques coteaux des micro-vallées, générant une fermeture de parcelles sur les coteaux autrefois cultivés
- * **Développement résidentiel** en cœur de bourg ou le long des axes secondaires de manière éparées, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- * **Création d'extensions agricoles** à l'architecture « moderne », imposante et peu qualitative, parfois très perceptibles dans l'horizontalité de l'unité
- * **Elargissement de la RN7** avec création d'aires de repos peu qualitatives, et dont l'échelle est en rupture avec celle des bourgs attenants

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale, en particulier vers le Val d'Allier
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus rarement, au sol

Exemples d'évolutions autour de Langy

- 1 Création de nouveaux bâtiments agricoles
- 2 Remembrement très important des parcelles agricoles
- 3 Conservation hétérogène des ripisylves
- 4 Enrichissement/boisement des coteaux
- 5 Développement du bâti le long des axes secondaires
- 6 Création d'un nouvel aménagement en lien avec l'élargissement de la RN7 : aire de repos en bord de route
- 7 Dégradation du bocage, avec une disparition totale par endroit
- 8 Bonne conservation de la trame arborée aux abords des villages
- 9 Densification des centres-bourgs



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central, reprises en 2023. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Parc arboré au cœur de Montaignu-le-Blin (site classé)

Disparition d'un platane et plantation d'un nouvel arbre au même endroit

Création d'un trottoir en bordure de parc, utilisé en tant que parking par les automobilistes



Objectifs de qualité paysagère

PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

- * Adapter les grands espaces cultivés aux dérèglements climatiques et soutenir la diversification des pratiques agricoles
- * Intégrer les nouvelles pratiques agricoles, parfois plus intéressantes face à la gestion de la ressource en eau ou au changement climatique, mais en rupture avec les paysages agricoles traditionnels
- * Reconstituer un maillage de haies pertinent par rapports aux critères agronomiques et paysagers
- * Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage
- * Prendre en compte les paysages dans les projets d'implantation d'ENR (notamment les panneaux photovoltaïques) au sein du bâti agricole patrimonial

PAYSAGES BÂTIS

- * Maîtriser le développement urbain et sa qualité là où il menace l'identité rurale patrimoniale et architecturale
- * Soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant (restaurer, réhabiliter, étendre) des villages, des hameaux et même ceux isolés, pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains, dans le respect de l'identité paysagère de cette unité
- * Conserver des enveloppes urbaines claires et limiter la poursuite du développement urbain le long des axes routiers (notamment secondaires)
- * Intégrer les nouvelles formes urbaines en augmentant leur qualité architecturale pour éviter le risque de banalisation des paysages
- * Requalifier et redynamiser les traversées de villages, inciter à l'arrêt

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture
- * Adapter les pratiques agricoles au changement climatique, avec, par exemple, la reconstitution du bocage

VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- * Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable (châteaux, hameaux agricoles, petite cité de caractère)
- * Favoriser l'itinérance (création de sentiers, de véloroute...) et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire

GOVERNANCE

- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire et identifier des «porteurs» et des relais locaux





UNITÉ PAYSAGÈRE

PLATEAU DE SAINT-GÉRARD- LE-PUY



Motifs et ambiances paysagères

L'unité « Plateau de Saint-Gérand-le-Puy » est située au **sud de l'ensemble paysager de la Forterre**. Elle est délimitée au nord par l'unité du plateau de Montaigu-le-Blin (légèrement plus bas en altitude, dominance des parcelles cultivées), au sud par les premiers reliefs de la Montagne bourbonnaise et à l'est la vallée de la Besbre et ses coteaux.

Ce plateau se caractérise par une **topographie peu marquée**, où l'horizontalité est parfois estompée par de légers vallonnements. Plusieurs **ruisseaux** (le Redan, le Jacquelin, le Graveron...) traversent le plateau, créant de discrètes dépressions, voire des **vallons** à l'ambiance intimiste. Ceux situés à l'ouest s'écoulent vers le Val d'Allier, tandis que ceux à l'est rejoignent la Besbre. Ces rivières sont peu visibles dans le paysage, tout comme les **petites retenues** qui les jalonnent.

Les prairies et les parcelles cultivées créent une **mosaïque agricole variée**, avec une dominance des cultures à l'ouest et, au contraire, des pâturages à l'est. Occupant une majorité de l'unité, ces espaces agricoles offrent des paysages ouverts et assez diversifiés. Une **trame bocagère à la densité inégale** accompagne ces parcelles, les soulignant et les délimitant. Alors qu'elle a parfois complètement disparue, cette trame se densifie et est mieux conservée autour des villages. Quelques **bosquets épars** parsèment ce paysage agricole, souvent positionnés sur les points hauts ou à proximité des cours d'eau.

L'urbanisation, constituée de **villages et de hameaux patrimoniaux**, est **éparse** sur l'ensemble de l'unité. De nombreux **châteaux**, comme celui de Saint-Gérand-le-Puy, animent le paysage, créant des points de repères.

S'étendant le long des axes routiers et autour des villages, des **extensions résidentielles récentes** viennent localement perturber ces formes urbaines traditionnelles. Ainsi, entre Saint-Félix et Magnet, l'urbanisation le long de la RD173 est presque continue, reliant ces deux bourgs. Ces nouvelles constructions présentent généralement une **architecture en rupture avec l'identité locale** conduisant à une banalisation des paysages. Les pôles urbains de Saint-Germain-des-Fossés à l'ouest et Lapalisse à l'est, situés en limite d'unité, sont attractifs et induisent ce développement urbain. La **nationale 7, route historique et emblématique** qui traverse l'unité d'ouest en est, récemment élargie, favorise également ce phénomène.

Au sein des paysages ruraux, de **nouvelles extensions agricoles**, souvent imposantes et sans qualité architecturale, sont construites à proximité des hameaux patrimoniaux, créant également des ruptures locales dans l'harmonie architecturale.



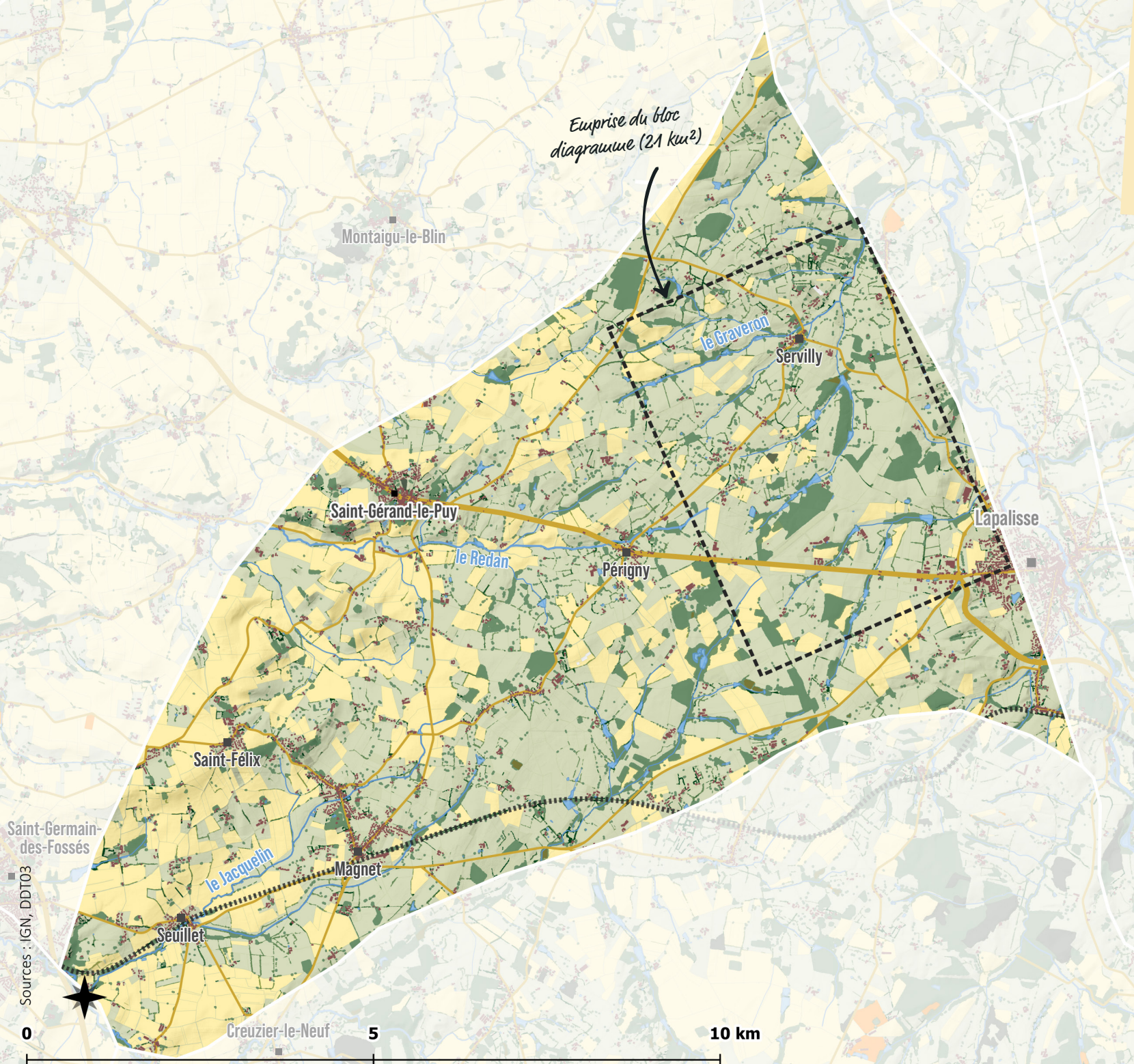
Topographie très légèrement vallonnée



Mosaïque agricole entre prairies et cultures ; trame bocagère lâche



Villages et hameaux patrimoniaux ; localement phénomène de banalisation



Communes concernées :
Saint-Géraud-le-Puy, Saussat, Saint-Félix,
Seuillet, Magnét, Périgny, Billezois, Saint-
Germain-des-Fossés, Creuzier-le-Neuf,
Lapalisse, Servilly, Trézelles, Cindré

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs

Couposaute authropique

- Bâti
(Représentation exagérée pour
les besoins cartographiques)
- Voies ferrées
- Route nationale
- Route départementale
- Limites du département

Saint-Germain-
des-Fossés

Sources : IGN, DDT03

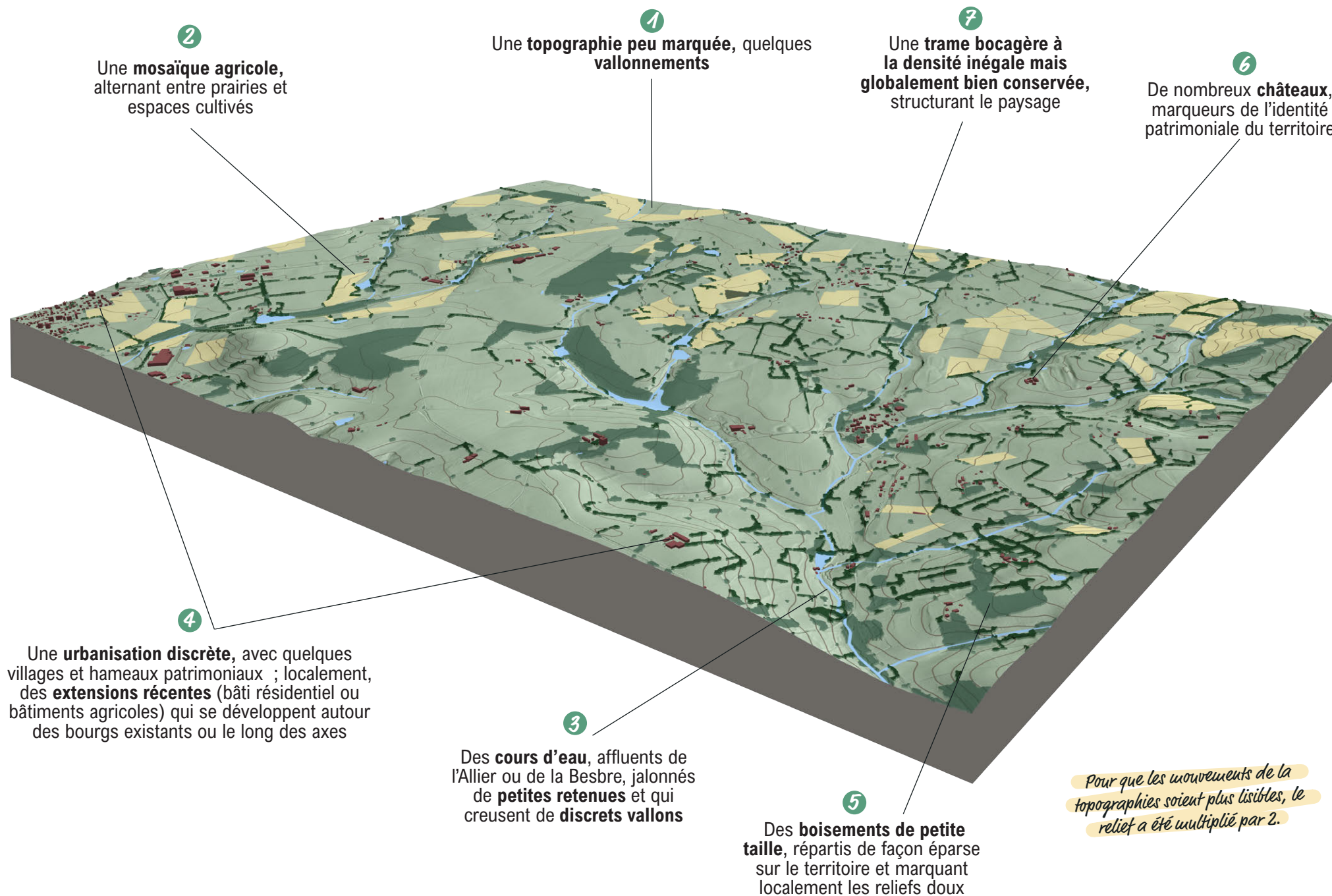
0

Creuzier-le-Neuf

5

10 km





Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

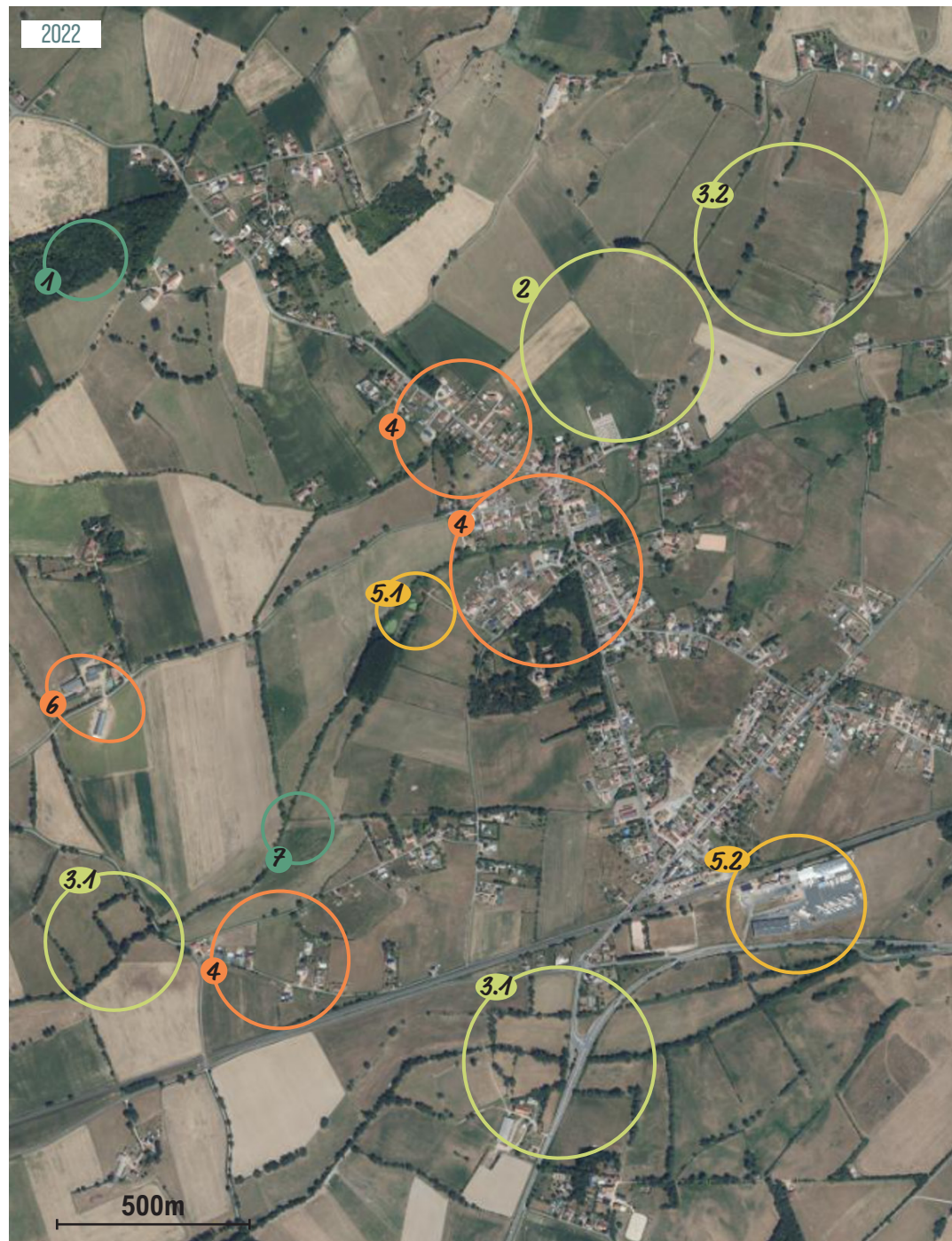
- * **Remembrement important** des parcelles agricoles, avec dégradation voire disparition des haies bocagères
- * **Développement résidentiel** autour des bourgs ou le long des axes secondaires de manière éparées, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- * **Création d'extensions agricoles** à l'architecture « technique », imposante et peu qualitative, parfois très perceptibles dans l'horizontalité de l'unité
- * **Progression du boisement** sur les quelques coteaux, générant une fermeture de parcelles sur les versant autrefois cultivés
- * **Elargissement de la RN7** avec création d'aires de repos peu qualitatives, et dont l'échelle est en rupture avec celle des bourgs attenants

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale, en particulier vers le Val d'Allier
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par des extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus rarement, au sol

Exemples d'évolutions Entre Servilly et Périgny

- 1 Enfrichement/boisements des coteaux
- 2 Remembrement important des parcelles agricoles
- 3 Bonne conservation du bocage (3.1), avec malgré tout une dégradation par endroit (3.2)
- 4 Etalement urbain modifiant la silhouette villageoise et développement du bâti le long des axes secondaires
- 5 Création de nouveaux aménagements (5.1 station d'épuration ; 5.2 en lien avec l'élargissement de la RN7)
- 6 Création de nouveaux bâtiments agricoles
- 7 Conservation ou développement des ripisylves



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central, reprises en 2023. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



2005 (OPTMC)

Aménagement dans le village de Servilly

Développement et conservation des arbres plantés

Modification dans l'aménagement : rétrécissement de la zone enherbée centrale et coupure de la zone enherbée, ajout d'un luminaire, d'un abri bus

Mise en place d'une circulation routière avec entrée, sortie et places de stationnements



2025 (Epode)

Objectifs de qualité paysagère

PAYSAGES AGRICOLES

- * Préserver ou reconstituer un maillage de haies pertinent par rapports aux critères agronomiques et paysagers
- * Intégrer les nouvelles pratiques agricoles, parfois plus intéressantes face à la gestion de la ressource en eau ou au changement climatique, mais en rupture avec les paysages agricoles traditionnels
- * Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage
- * Prendre en compte les paysages dans les projets d'implantation d'ENR (notamment les panneaux photovoltaïques) au sein du bâti agricole patrimonial

PAYSAGES BÂTIS

- * Maîtriser le développement urbain là où il menace l'identité rurale patrimoniale et architecturale
- * Soigner et réinvestir le patrimoine bâti existant (restaurer, réhabiliter, étendre) des villages, des hameaux et même ceux isolés, pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains, dans le respect de l'identité paysagère de cette unité
- * Conserver des enveloppes urbaines claires et limiter la poursuite du développement urbain le long des axes routiers (notamment secondaires)
- * Intégrer les nouvelles formes urbaines en augmentant leur qualité architecturale pour éviter le risque de banalisation des paysages
- * Requalifier et redynamiser les traversées de villages, inciter à l'arrêt

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment le photovoltaïque associé à l'agriculture
- * Adapter les pratiques agricoles au changement climatique, avec, par exemple, la préservation et l'adaptation du bocage

VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- * Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable (châteaux, hameaux agricoles, petite cité de caractère)
- * Favoriser l'itinérance (création de sentiers, de véloroute...) et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire

GOVERNANCE

- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire et identifier des «porteurs» et relais locaux



Bibliographie

Documents existants :

Concernant l'ensemble du département :

- * Inventaire des paysages de l'Allier, 1995
- * Atlas régional des paysages d'Auvergne, 2011

Concernant tout ou partie de l'ensemble paysager :

- * Charte architecturale et paysagère de la CC du Pays de Lapalisse, 2002
- * Charte architecturale de la CC Varennes Forterre, 2005
- * Charte architecturale et paysagère de la CA de Vichy Val d'Allier, 2007
- * Atelier des territoires « Site de l'Allier », 2021
- * Plan de paysage « RN7 - Varennes-sur-Allier », 2019
- * Plan de paysage « Vichy Communauté »,

Documents d'urbanisme :

- * SCoT Vichy Val d'Allier, 2012
- * PLUi Entr'AllierBesbre et Loire, 2023
- * PLUi Pays de Lapalisse, révision en cours





Atlas départemental des paysages de l'Allier

Conseil départemental de l'Allier | Préfecture de l'Allier | Epoque paysagistes-concepteurs | 2025